



centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications

FORMATION-QUALIFICATION-EMPLOI

CAHIERS DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES ENTRÉES DANS
LA VIE ACTIVE

**Cahier 7 : l'entrée dans la vie active des étudiants en droit
et sciences économiques à la sortie des universités**

COMITÉ DE L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

L'Observatoire des entrées dans la vie active étant une réalisation interministérielle confiée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications, l'orientation, la programmation et le contrôle des différentes opérations auxquelles il donne lieu ont été attribués à un Comité siégeant auprès de la Direction du Centre.

Ce comité est composé des représentants des directions d'administration et organismes nationaux suivants :

- Direction générale de la programmation et de la coordination du ministère de l'Education nationale ;
- Direction des affaires générales et financières du ministère de l'Education nationale ;
- Direction des enseignements supérieurs du ministère de l'Education nationale ;
- Délégation à l'emploi du ministère du Travail ;
- Service des études et de la statistique du ministère du Travail ;
- Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ;
- Ministère de la Recherche et de la Technologie ;
- Délégation à la Formation professionnelle ;
- Institut national de la statistique et des études économiques ;
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture ;
- Direction générale des stratégies industrielles du ministère de l'Industrie ;
- Ministère de la Santé ;
- Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Education nationale ;
- Office national d'information sur les enseignements et les professions ;
- Agence nationale pour l'emploi ;
- Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ;
- Centre d'études de l'emploi.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le Ministre de l'Education nationale qui en assure la tutelle, le Ministre du Travail et les Ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et au Comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

**L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE
DES ÉTUDIANTS EN DROIT
ET SCIENCES ÉCONOMIQUES
A LA SORTIE DES UNIVERSITÉS**

*Ce cahier a été réalisé par François POTTIER
dans le cadre des travaux de l'Observatoire
des entrées dans la vie active, Département
des Formations et Carrières.*

CEREQ

OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

— Collection des cahiers

- Cahier n° 1 : Les étudiants scientifiques.
- Cahier n° 2 : Les CAP.
- Cahier n° 3 : Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des écoles d'ingénieurs.
- Cahier n° 4 : Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs.
- Cahier n° 5-6 : Les anciens élèves des classes de BEP : analyse par spécialité et comparaison avec les CAP.

— Collection des tableaux

- Volume n° 1 : « Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT, BTS, BTSA » (enquête 1976). Décembre 1977.
- Volume n° 2 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Formations techniques courtes secondaires CAP-BEP ». Avril 1978.
- Volume n° 3 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Les Universités scientifiques ». Décembre 1978.
- Volume n° 4 : Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT (enquête 1977). Juin 1979.
- Volume n° 5 : Accès à l'emploi des étudiants littéraires à la sortie des universités. Novembre 1979.
- Volume n° 6 : Accès à l'emploi des jeunes issus de formation générale de 1^{er} cycle ou de formation courte (enquête 1977). Mars 1978.
- Volume n° 7 : Accès à l'emploi des étudiants à la sortie des Universités de Droit et de Sciences économiques.
- Volume n° 8 : Accès à l'emploi des étudiants issus du second cycle de l'enseignement secondaire ou ayant abandonné en cours de formation un IUT ou une STS.

AVANT-PROPOS

L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

Les conditions dans lesquelles s'effectue l'insertion professionnelle à l'issue de la formation sont devenues un sujet de préoccupation primordial des pouvoirs publics. Certes, le rôle du système éducatif comme dispensateur des qualifications requises par le système économique n'a jamais été méconnu. Il a même été souvent un sujet de polémique quant à la place que cet objectif doit se voir reconnaître par rapport à d'autres missions également assignées au système de formation, telles que la transmission des connaissances, l'épanouissement des individus ou l'égalisation des chances.

Mais les difficultés de la conjoncture et les conséquences qui en ont résulté pour l'emploi et, particulièrement l'emploi des jeunes, ont conduit à se pencher sur les phénomènes socio-économiques qui marquent le passage de la formation à une activité professionnelle.

Dans cet esprit, à l'instigation ou avec l'appui des différents ministères intéressés, ministère de l'Education, secrétariat d'Etat aux Universités, ministère du Travail, ministère de l'Industrie et de la Recherche, ministère de l'Agriculture, ministère de la Santé et de la Famille, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a mis en place en 1976 un dispositif d'observation de l'insertion professionnelle à l'issue de la formation : l'Observatoire des entrées dans la vie active.

Cet observatoire présente actuellement deux caractères : d'une part, il est systématique, son champ s'étendant à l'ensemble des niveaux de sortie du système de formation depuis les abandons au cours du premier cycle jusqu'aux études supérieures les plus longues. De la sorte peuvent être étudiés des phénomènes de concurrence entre filières et niveaux proches. D'autre part, il est permanent, c'est-à-dire que l'observation est régulièrement répétée dans le temps dans des conditions permettant des comparaisons.

Sur la base des données ainsi obtenues, il est possible de dépasser la phase de recueil pour aborder celle de l'analyse des phénomènes.

Les Cahiers de l'Observatoire publient les résultats des enquêtes qui sont conduites en permanence dans le cadre de ce dispositif selon des programmes pluriannuels. Pour chaque formation, ils décrivent les chances ou les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les anciens élèves, leur place dans l'agriculture, les entreprises industrielles ou artisanales ainsi que le déroulement de leurs premières années d'activité.

Mais au fur et à mesure que l'analyse se construit, on voit se dégager une nouvelle image des relations qui s'établissent effectivement entre la formation et l'emploi. La notion d'une correspondance simple, entre la formation reçue et l'emploi occupé, fait place à la vision d'une réalité plus complexe, faisant apparaître la diversité des comportements des firmes et des individus, s'insérant dans le cadre plus vaste de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre qui affectent la population active et déterminent les conditions de son renouvellement, en prenant en considération les compétences véritablement mises en œuvre dans le travail et le rôle joué par l'expérience qui s'y acquiert.

Ainsi par la mise en œuvre de l'Observatoire des entrées dans la vie active, le CEREQ s'efforce d'approfondir la connaissance du lien entre l'éducation et l'emploi et d'affiner les analyses sur l'insertion professionnelle des jeunes, au bénéfice des pouvoirs publics et de l'ensemble des partenaires sociaux.

Paul-Pierre VALLI
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

DONNÉES TECHNIQUES

Pour observer les premières années de vie professionnelle, les enquêtes rétrospectives ne sont pas assez significatives. Aussi, le dispositif choisi repose sur le suivi de cohortes d'anciens élèves et étudiants. Chaque cohorte est interrogée périodiquement.

Les panels sont tirés des fichiers des derniers établissements scolaires fréquentés.

Le programme des enquêtes prévues recouvre pour chaque formation :

- une interrogation des jeunes quelques mois après leur sortie du collège, du lycée, de l'école ou de l'université (enquête d'accès à l'emploi) ;
- la réinterrogation des mêmes individus quatre ans plus tard (enquête de cheminement) ;
- la prise en compte, tous les quatre ans, d'une nouvelle promotion sortant du système éducatif.

L'Observatoire concerne chaque année le quart des formations de telle façon que l'ensemble de l'appareil éducatif soit couvert en quatre ans.

L'harmonisation avec les enquêtes nationales portant sur l'emploi de toute la population active a une particulière importance. L'Observatoire est bâti pour pouvoir servir d'agrandissement à ces enquêtes, en ce qui concerne les jeunes.

Les relations entre formations et emplois sont analysées au niveau national ou inter-régional. Les aspects locaux ou portant sur les formations suivies par un très faible nombre d'élèves ne constituent pas les déterminants du dispositif. Toutefois celui-ci apporte un cadrage et de nombreuses indications.

CALENDRIER DES INTERROGATIONS

Durant la période expérimentale, compte tenu des contraintes existantes, le découpage de l'ensemble des formations était le suivant :

1976

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP ou BEP (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement universitaire scientifique ; abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'ingénieurs (volontaires).

1977

- Enseignement spécialisé, SES ou ENP.
- Enseignement général de niveau VI, classes de sixième (1), cinquième (1), quatrième, troisième.
- Enseignement technique de niveau VI, classes de CEP, CPA, CPPN, et classes non terminales de CAP ou de BEP.
- Enseignement agricole de niveau VI et V, classes de quatrième, troisième, de CAPA, BEPA, BAA.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Ecoles d'enseignement supérieur littéraire, en sciences humaines ou artistique (volontaires).

1978

- Enseignement général et technique, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de sciences juridiques, politiques ou économiques.

1979

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical (diplômés de pharmacie et doctorat en médecine).
- Enseignements relevant du ministère de la Santé. (Enquête expérimentale).

Par ailleurs, est systématiquement observée l'entrée dans la vie active des jeunes dont le cursus scolaire a été précédemment suivi par le SEIS (2) dans le cadre de son « Panel d'élèves ».

De 1980 à 1983, les enquêtes d'insertion sont renouvelées en même temps qu'à lieu, dans le cadre des enquêtes de cheminement, la réinterrogation des populations précédemment observées.

NOUVELLES ENQUÊTES D'INSERTION

1980

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP, BEP, CAPA, BEPA.
- Enseignement universitaire scientifique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous les niveaux.

(1) Uniquement dans les académies de Grenoble et Toulouse.

(2) Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Éducation et du ministère des Universités.

1981

- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement général, technique et agricole, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement relevant du ministère de la Santé, niveau III.

1982

- Enseignement général et technique de niveaux VI et V bis.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique.

ENQUÊTES DE CHEMINEMENT

1980

- Enseignement technique de niveau V.
- Enseignement technique de niveau III.
- Enseignement universitaire scientifique.
- Écoles d'ingénieurs (volontaires).

1981

- Enseignement général et technique de niveau VI.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines et artistique.
- Écoles d'enseignement supérieur littéraire, de sciences humaines et artistique (volontaires).
- Enseignement agricole de niveaux V et VI.

1982

- Enseignement général, technique et agricole, abandons en classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical et paramédical.
- Enseignement universitaire scientifique.

SOMMAIRE

	Pages
Présentation	13
Chapitre I: Les sorties de l'université en droit et sciences économiques...	23
1. Présentation.....	25
2. Divers flux d'étudiants traversent l'université en droit et sciences économiques.....	26
3. Formation initiale ou formation post-initiale.....	32
Chapitre II: Situation professionnelle et premiers emplois des étudiants à l'issue d'une formation initiale en 2^e ou 3^e cycle universitaire économique ou juridique	35
I. Les caractéristiques de formation	37
1. La maîtrise est le principal diplôme de sortie des étudiants juristes et économistes. La majorité des diplômés universitaires ont été obtenus l'année de la sortie.....	37
2. Une partie des diplômés issus de droit et sciences économiques sont titulaires d'un deuxième diplôme (12%) ou ont passé un concours de recrutement (13%).....	38
3. Introduction de critères explicatifs dans l'analyse du processus d'insertion des étudiants.....	40
II. Bilan du processus d'insertion	43
1. Deux tiers des étudiants diplômés entrent dans la vie active après la sortie de l'université. Le dernier tiers a anticipé son entrée sur le marché du travail de quelques mois à deux ans environ.....	43
2. Processus d'insertion et situation des jeunes diplômés après la sortie des universités en droit et sciences économiques.....	47
III. Premiers emplois occupés par les étudiants sortant du 2^e ou 3^e cycle universitaire après une formation initiale	59
1. Comment interpréter le premier emploi des jeunes diplômés par rapport à leur devenir professionnel?.....	59
2. 76% des garçons, mais seulement 55% des filles accèdent à un premier emploi à la sortie de l'université représentant probablement le début d'une carrière professionnelle.....	62
3. La comparaison des emplois occupés par les trois sous-populations d'étudiants (saliés, préinsérés, scolaires) fournit une première interprétation de ce que représente la structure des emplois d'une cohorte de diplômés neuf mois après la sortie de l'université.....	65
4. Les spécialités de formation n'offrent pas les mêmes possibilités d'accès aux emplois. Les différences restent fortes entre garçons et filles diplômés à l'intérieur de chaque spécialité de formation.....	67

5. Les diplômes, doubles diplômes et concours de recrutement jouent des rôles spécifiques et complémentaires dans l'accès des jeunes à l'emploi	69
---	----

Chapitre III : Situation professionnelle et premiers emplois des étudiants sortant sans diplôme du 1^{er} cycle universitaire à l'issue d'une formation initiale	75
---	----

I. Les caractéristiques de formation	77
---	----

1. Les étudiants quittent le DEUG principalement en première année.....	77
2. La forte disparité des âges observés à la sortie des universités dès le premier cycle laisserait penser que la durée de séjour dans l'université est très différente suivant les catégories d'étudiants.....	77

II. Bilan du processus d'insertion	80
---	----

1. 71% des jeunes filles qui abandonnent le 1 ^{er} cycle universitaire à l'issue d'une formation initiale prennent ou cherchent un premier emploi après la fin de l'année universitaire. Les titulaires d'un bac technique (série G) trouvent plus rapidement un premier emploi (précaire!) que celles titulaires d'un bac général (série A ou B)	80
2. Les jeunes gens qui sortent non diplômés du 1 ^{er} cycle universitaire constituent une population principalement scolaire. Un tiers d'entre eux a connu une première expérience professionnelle pendant les études. Mais plus de la moitié des sortants sont sursitaires ou au service national à la sortie de l'université : neuf mois après la fin de l'année universitaire le processus d'entrée dans la vie active est à peine entamé.....	83

III. Les premiers emplois occupés par les étudiants sortant sans diplôme du 1^{er} cycle universitaire	87
---	----

1. Les premiers emplois occupés par les jeunes filles sont marqués d'une forte instabilité professionnelle quels que soient les emplois ou les secteurs d'activité.....	87
2. Quels que soient les emplois occupés ou leur secteur d'activité, un garçon sur trois se trouve dans une situation précaire	90

Chapitre IV : Situation professionnelle et premiers emplois des étudiants sortant sans diplôme de la capacité en droit à l'issue d'une formation initiale	93
--	----

I. Bilan du processus d'insertion	95
--	----

1. 42% des jeunes filles, mais seulement 15% des jeunes gens étaient déjà titulaires d'un baccalauréat avant d'entreprendre des études de capacité en droit.....	95
2. L'insertion des jeunes filles dans la vie active est récente : elle précède de peu ou accompagne la formation de capacité en droit. Pour une fraction, le processus d'insertion n'est pas encore achevé ou stabilisé	95
3. Jeunes hommes sortis non diplômés de la capacité en droit : le départ au service national occulte un processus d'entrée dans la vie active à peine commencé.....	97

II. Premiers emplois occupés par les étudiants sortant de la capacité en droit sans le diplôme	98
---	----

1. L'obtention du baccalauréat antérieurement à la formation de capacité en droit confère aux jeunes filles un avantage professionnel déterminant.....	98
--	----

2. Les jeunes bacheliers sorties de la capacité en droit ont une meilleure situation professionnelle que les titulaires récents du baccalauréat technique tertiaire (Btn G).....	99
3. La majorité des garçons étant au service national ou à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête, le profil des emplois occupés à l'enquête ne fournit qu'une image très partielle de l'insertion de cette catégorie de jeunes	100
Chapitre V : Qui utilise l'université en formation post-initiale	101
I. Présentation	103
II. Sortants de 2^e ou 3^e cycle après une formation post-initiale	105
1. 60 % des sorties après une formation post-initiale sont sanctionnés par l'obtention d'un diplôme ou d'un concours	105
2. Les hommes forment le groupe le plus important à sortir avec un diplôme récent. Ils ont amélioré leur niveau de formation	105
3. Les titulaires d'un diplôme ancien forment un groupe hétérogène	106
4. Les femmes connaissent après la formation post-initiale une mobilité professionnelle beaucoup plus forte que celle des hommes.....	106
5. 20 % des hommes et 30 % des femmes connaissent après une formation post-initiale des situations d'emplois précaires ou déqualifiées	107
III. L'utilisation de l'université en formation post-initiale par des hommes et des femmes sortis sans diplôme du 1^{er} cycle universitaire	110
1. La majorité des hommes en formation post-initiale ont un emploi depuis plus de deux ans au moment de l'enquête. Les emplois occupés sont en moyenne d'un niveau plus élevé que ceux des étudiants sortis après une formation initiale	110
2. Les femmes sorties sans diplôme autre que le baccalauréat après une formation post-initiale en 1 ^{er} cycle universitaire sont peu nombreuses. Leur situation professionnelle est précaire.....	112
IV. Utilisation de la capacité en droit en formation post-initiale	113
1. La forte majorité des hommes continue d'exercer une activité professionnelle pratiquée avant leur entrée en formation	113
2. Les femmes ont pour la plupart une expérience professionnelle longue antérieure à leur entrée en capacité en droit, mais leur taux d'activité est plus faible que celui des hommes	114
3. Les deux tiers des hommes et des femmes qui utilisent la capacité en droit en formation post-initiale viennent du secteur public.....	115
Annexe 1 : Spécialités de formation et de diplôme	119
Annexe 2 : Intitulés des emplois fournis par les étudiants	120

PRÉSENTATION

Entre une vision monolithique de l'université qui ne peut que conduire à des jugements globalisants, et une vision éclatée qui réduirait l'université à une pluralité d'unités de formation difficilement comparables, on peut dire que l'université sert plusieurs fonctions économiques et sociales qui délimitent des sous-populations étudiantes homogènes du point de vue de **l'analyse de l'accès au marché du travail**.

Si l'idée d'une sortie continue des étudiants à tous les stades de l'université et à tous les âges est largement répandue, un examen du flux de sorties de l'université montre rapidement qu'il existe **trois populations principales quittant les universités en droit et sciences économiques** : les étudiants titulaires de la maîtrise ou de la 1^{re} année du 3^e cycle, ceux qui abandonnent le 1^{er} cycle après une ou deux années et sortent sans diplôme autre que le baccalauréat, enfin ceux qui abandonnent la capacité en droit.

De même, et contrairement aux discours souvent tenus, les fonctions de l'université vont au-delà de la seule formation initiale d'une majorité d'étudiants, vers une formation post-initiale qui englobe et dépasse largement la notion de formation continue pratiquée au sein de quelques universités. Quelles que soient les motivations individuelles des étudiants en formation post-initiale (formation complémentaire, reprise de formation longue, obtention d'une thèse, formation continue), elle se traduit toujours par un fort allongement et une grande complexité des itinéraires universitaires et professionnels.

Savoir que 58% des sortants de la capacité en droit étaient en formation post-initiale incite à regarder cette formation différemment de celles du 1^{er} cycle universitaire où la formation post-initiale ne représente que 14%

des sortants non-diplômés. De même, un étudiant sur cinq quitte l'université en 2^e ou 3^e cycle après une formation post-initiale ; ces faits obligent l'université à s'interroger sur l'adaptation de son enseignement aux attentes du public qui la fréquente et invitent à une interprétation différente des liens entre formation et emploi selon ces publics.

S'il ne nous appartient pas de nous interroger sur le premier point, il est utile de fournir à ceux dont le rôle est de faire fonctionner l'université une image de la situation professionnelle des diverses catégories d'étudiants qui la traversent.

Les critères de jugement sur les performances de l'université ne peuvent pas être les mêmes suivant l'importance respective des sous-populations étudiantes, leurs caractéristiques individuelles et leurs situations professionnelles.

— L'enquête d'insertion de l'Observatoire des entrées dans la vie active (E.V.A.) auprès des juristes et des économistes

Pour analyser de façon satisfaisante les conditions d'accès à l'emploi des étudiants issus de l'enseignement supérieur, deux conditions particulières doivent être remplies :

— *Disposer d'une représentativité complète des sorties des formations de niveau supérieur.* Si une partie des étudiants accèdent à des emplois en correspondance étroite avec une filière de formation (médecin, avocat...), la majorité d'entre eux occupent des emplois au contenu large (cadre administratif...) pour lesquels une correspondance s'établit entre des itinéraires de formation (plus ou moins en concurrence) et des situations de travail regroupées sous des appellations génériques.

— *Disposer d'une description des cheminements professionnels sur une période assez longue.* En effet, trois constats justifient un suivi suffisamment long des individus. L'exercice d'une première activité professionnelle en cours d'études est une caractéristique importante chez les étudiants universitaires. Une forte mobilité professionnelle concerne tous les jeunes dans les premières années de la vie active. Les premiers emplois occupés par les étudiants présentent une très forte disparité (niveau de classification, de rémunération) qu'une reprise d'études, ou une mobilité professionnelle modifie rapidement au début de la vie active.

L'Observatoire des entrées dans la vie active mis en place par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications vise à cette exhaustivité. Malgré cela, quelques secteurs importants échappent encore au champ de l'enquête : les écoles de commerce et de gestion, de notariat... La durée d'observation des enquêtes est fixée à cinq ans après la sortie de l'appareil éducatif. Deux interrogations des individus ont lieu, la première un an après la sortie, la deuxième cinq ans après (1).

(1) Voir **Note d'information**, n° 60, CEREQ.

Les résultats présentés dans ce cahier concernent les étudiants issus des universités en droit et sciences économiques en 1977, interrogés pour la première fois (enquête d'insertion (2)) un an après leur sortie de l'université en mars 1978. L'analyse présente donc une double limite :

— le processus d'insertion des étudiants est observé sur une période courte : on ne peut en dresser qu'un bilan provisoire ;

— la restriction du champ de l'enquête à deux disciplines universitaires pose plusieurs problèmes : elle ne permet pas une étude des concurrences qui s'établissent entre filières de formation, compte tenu des choix opérés par les employeurs. Elle entraîne toujours le risque qu'on attribue aux caractéristiques restrictives du champ d'enquête (les disciplines de formation dans le cas présent) des qualités explicatives qu'elles n'ont pas. On montrera par la suite que certaines des caractéristiques du processus d'insertion des étudiants juristes sont propres à la population étudiante et non aux juristes.

— Les apports de l'enquête d'insertion

Malgré les limites qui viennent d'être énoncées, l'enquête d'insertion auprès des juristes et économistes permet déjà trois analyses :

a. Évaluer les flux d'étudiants sortant de l'université suivant l'usage qu'ils en ont fait (formation initiale, formation post-initiale, formation continue et complémentaire) et suivant leur niveau de formation (sortants non-diplômés du 1^{er} cycle ou de la capacité en droit, sortants diplômés du 2^e ou 3^e cycle). Ceci fait l'objet du chapitre 1.

b. Dresser un premier bilan de l'entrée des étudiants dans la vie active au terme d'une utilisation de l'université, en faisant apparaître les caractéristiques individuelles (âge, sexe, origine scolaire, formation) de différenciation des processus d'insertion. Fournir des indications sur les premiers emplois d'accès des étudiants sur le marché du travail après une formation initiale (chapitres 2 à 4).

c. S'interroger sur l'origine des populations qui ont utilisé l'université en formation post-initiale (chapitre 5).

— Processus d'insertion des étudiants sortant de l'université à l'issue d'une formation initiale

Le développement que nous avons donné à l'étude de la population ayant utilisé l'université en formation initiale tient autant à son importance quantitative (environ les quatre cinquièmes des sortants de

(2) Ces étudiants seront de nouveau interrogés dans l'enquête de cheminement de mars 1982, pour connaître leur biographie professionnelle complète avant et après leur sortie de l'enseignement supérieur.

Les caractéristiques techniques de l'enquête (taux de sondage, de réponses, etc.) figurent dans le volume n° 7 « Accès à l'emploi des étudiants à la sortie des universités de droit et de sciences économiques », des tableaux de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, juin 1980.

l'université) qu'aux préoccupations et aux interrogations que se posent les orienteurs, les enseignants et les étudiants sur les « débouchés » de l'université.

Mais comment donner une « bonne image » de ces « débouchés » ? Le terme d'image est lui-même ambigu car il évoque une présentation statique. Or l'accès aux emplois est par essence dynamique, et tout particulièrement dans une population universitaire où périodes d'études et périodes d'emplois s'entremêlent de façon complexe. La durée pendant laquelle l'exercice d'un emploi et la poursuite d'études sont concomitants, varie avec le projet des étudiants, leur réussite et échec aux examens, et l'état du marché du travail. La non-réinscription universitaire, qui n'est qu'un acte administratif, marque néanmoins une rupture avec l'appareil éducatif, même si l'interruption des études a pu se produire à une date plus ancienne.

L'analyse de la situation professionnelle des étudiants quelques mois après la non-réinscription à l'université donne une première image des plus ou moins grandes difficultés d'insertion dans la vie active d'une cohorte d'étudiants. Mais face à la recherche d'un emploi, les étudiants n'en sont pas tous au même stade : certains ont cherché et pris un emploi avant la sortie de l'université, d'autres après.

Ce premier bilan de l'insertion des étudiants dans la vie active se présente donc sous la forme d'une combinaison d'images de situations professionnelles de plusieurs sous-populations dont les liens entre étude et emploi sont différents (cf. encarté sur le processus d'insertion) :

— *Les étudiants scolaires* n'ont jamais occupé d'emploi régulier avant de suspendre leur inscription à l'université. Ils constituent la majorité de la population étudiante quittant l'université à l'issue d'une formation initiale quel qu'en soit le niveau.

L'ancienneté professionnelle au moment de l'enquête est donc courte (moins de neuf mois), et la proportion de recherches d'emploi élevée.

— *Les étudiants préinsérés* ont anticipé leur accès à un premier emploi régulier avant de suspendre leur inscription universitaire. Pour une partie d'entre eux, la prise d'un emploi coïncide avec l'abandon des études en cours d'année universitaire, en particulier au niveau du premier cycle. Leur ancienneté professionnelle à l'enquête est plus grande (entre neuf mois et vingt-et-un mois environ) et leur taux de rechute au chômage en général faible. La mobilité professionnelle à la sortie de l'université varie fortement avec le sexe ou le niveau de formation.

— *Les étudiants salariés* forment un groupe minoritaire qui ne concerne que les étudiants sortant titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Cette population a une ancienneté professionnelle large au moment de l'enquête (au moins vingt-et-un mois). Ils ont poursuivi des études sanctionnées par un diplôme, tout en exerçant une activité professionnelle. Mais on peut s'interroger sur le sens réel de cet emploi, car le taux de rechute au chômage et la mobilité professionnelle sont élevés, en particulier pour les jeunes filles.

— Accès à l'emploi des étudiants sortant de l'université à l'issue d'une formation initiale

Il n'existe sans doute pas une bonne coupe dans le temps qui fournisse une structure des emplois occupés par les jeunes étudiants représentative des débouchés de l'université. La mobilité professionnelle, et donc l'évolution de cette structure dans le temps sont des éléments de compréhension des mécanismes d'accès au marché du travail et de la nature des débouchés disponibles.

L'emploi (3) occupé dix mois après la fin de l'année universitaire ne représente pour la majorité des jeunes qu'un premier accès sur le marché du travail. Si certains ont pu, au prix d'une sélection supplémentaire (concours administratif, CAPES, CAPA, etc.), accéder directement à un emploi dit de «début de carrière», il n'en est pas ainsi pour beaucoup d'autres. La prochaine observation dans le cadre des enquêtes de cheminement permettra de préciser les itinéraires professionnels dont on observe ici les premiers pas.

Compte tenu des remarques précédentes, on se propose d'examiner le premier emploi de faible ancienneté des jeunes juristes et économistes sous un double aspect :

— comment se situent les emplois occupés à l'enquête par rapport à un itinéraire professionnel (voire une carrière)?

— quelles différenciations induisent sur l'emploi les caractéristiques de formation?

Ainsi environ 30% des garçons et des filles diplômés de 2^e et 3^e cycles accèdent à des emplois de début de carrière (avocat, inspecteur des impôts) par le biais de la sursélection des concours ou examens professionnels. Les filles n'ont pratiquement pas d'autre possibilité d'accéder aux emplois de niveau supérieur, 26% des garçons, contre seulement 9% des filles, prennent des emplois de cadre supérieur (cadre supérieur financier, attaché de direction, chargé d'études, etc.) dans le secteur public ou privé. Sur ces emplois, ils sont d'ailleurs en concurrence avec des jeunes venant d'autres filières de formation (écoles de

(3) La présentation des emplois occupés par les étudiants requiert le passage par une *nomenclature*. Le *Code des Métiers* utilisé par l'INSEE pour le chiffrage des enquêtes annuelles sur l'emploi et le recensement ont servi de base à cette opération.

Dans le cas des étudiants diplômés, cette nomenclature a semblé insuffisante. On a donc codé l'information fournie par les étudiants dans une nomenclature plus fine obtenue par éclatement des catégories d'emplois les plus importantes en droit et sciences économiques (cadres supérieurs administratifs ...).

Les tableaux qui suivent regroupent les emplois détaillés à l'intérieur des rubriques du *code PJ* (et son *regroupement DPJ*), utilisé dans tous les travaux touchant à l'analyse de l'emploi et de la formation. Les principales appellations d'emplois utilisées pour certains postes (cadre supérieur commercial, attaché de direction, etc.), sont fournies en annexe, avec un renvoi aux emplois-types des *Cahiers du Répertoire français des emplois* qui paraissent les plus proches.

La relation entre le code des métiers de l'INSEE, les codes PJ et DPJ est fournie dans l'annexe 3 des Tableaux de l'observatoire EVA sur «l'accès à l'emploi des étudiants à la sortie des universités de droit et sciences économiques» Volume n° 7 - op. cit.

commerce...). Si 23% des garçons et 18% des filles occupent rapidement des emplois de niveau moyen (fonctionnaire des cadres moyens, clerc, agent d'assurances, etc.) dont on peut penser qu'ils sont un bon tremplin pour l'avenir, il n'en reste pas moins que 22% des garçons et surtout 42% des filles n'ont, un an après leur sortie de l'université, que des emplois à statut précaire (maîtres auxiliaires) ou complètement déqualifiés (employés).

Les chapitres 2 à 4 invitent à dresser un premier bilan du devenir des étudiants issus des universités après une formation initiale. Bilan provisoire que le recul grâce aux enquêtes de cheminement de l'Observatoire permettra de compléter. Le choix même du dispositif technique de l'Observatoire qui consiste à saisir un processus évolutif en deux temps (neuf mois et cinq ans après la sous-réinscription universitaire), doit mettre le lecteur en garde quant à l'interprétation des situations professionnelles observées (taux de chômage, nature des emplois occupés, etc.).

En effet, chaque spécialité ou groupe de spécialités, chaque cycle de formation prédisposent ces étudiants à accéder à certaines zones d'emplois (enseignement, fonction publique, services, entreprises etc.). L'état du marché du travail, les conditions de recrutement suivant les secteurs, déterminent la rapidité et la qualité de l'accès aux premiers emplois correspondants.

Dès lors, toute comparaison entre les spécialités de formation, voire entre les diplômes universitaires de niveaux différents, doit donc être menée avec beaucoup de prudence. Pourquoi, par exemple, les titulaires d'une licence en droit, qui n'ont pas atteint la maîtrise, sont-ils dans une meilleure situation professionnelle que les titulaires d'un DESS avec un moindre taux de chômage et un meilleur niveau d'emploi? Le DEUG obtenu, plusieurs stratégies étudiantes sont possibles: les itinéraires étudiants sont divers dans un appareil universitaire où un diplôme d'un niveau en appelle un autre du niveau supérieur ou réclame une sursélection par le biais d'un concours administratif. Les étudiants qui, dès la licence passent un concours administratif leur assurant l'accès à une carrière, sont moins incités à poursuivre des études que ceux dont les perspectives personnelles ou les échecs au concours poussent à acquérir un diplôme de niveau supérieur, (maîtrise, DESS...).

Il s'agit donc de discerner les fonctions de chaque niveau et spécialité de formation par rapport au marché du travail avant de porter un jugement sur leur rendement.

— Utilisation de l'université en formation post-initiale

L'enquête d'insertion de l'Observatoire n'était pas adaptée pour saisir la biographie professionnelle des étudiants venus ou revenus à l'université en formation post-initiale. C'est une lourde contrainte technique pour une

population qui se caractérise par une longue ancienneté professionnelle au moment de l'enquête. Mais les raisons évoquées plus haut (importance de la population, jugement porté sur le rendement des formations...) nous ont poussé à consacrer le chapitre 5 à ce groupe.

L'analyse de sa situation professionnelle se pose en des termes différents de ceux concernant les étudiants en formation initiale. D'où viennent les étudiants en formation post-initiale? Peut-on déceler le rôle de cette formation sur leur situation professionnelle (mobilité, etc.)?

— Le contexte de l'insertion professionnelle des étudiants

L'image de l'entrée dans la vie active des étudiants que nous donne l'enquête de l'Observatoire EVA doit être replacée dans le cadre de l'évolution en cours de l'appareil éducatif. Trois caractéristiques importantes permettent de situer l'enquête dans ce contexte :

a. Après une progression constante sur longue période, les effectifs d'étudiants français tendent à se stabiliser

Après une très rapide évolution des effectifs universitaires entre 1966 et 1973, l'accroissement des effectifs depuis 1974 se poursuit à un rythme plus lent (3% par an environ), qui s'explique, dans une large mesure, par l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers. Depuis 1977, le nombre d'étudiants français est même en régression.

Les premières inscriptions à l'université ont suivi sensiblement le même rythme de croissance sur la période que celui du nombre de bacheliers.

b. Mais le nombre de diplômés français de 2^e cycle est en diminution

La croissance du nombre de DEUG délivrés est lente depuis 1972, année marquée d'ailleurs par une forte chute du nombre de DEUG délivrés par rapport à celui de 1969 et 1970. Par contre on assiste depuis 1973 à une forte diminution de licences en droit, sciences économiques et gestion malgré la croissance du nombre de licences de gestion délivrées.

On se trouve donc, ces dernières années, dans une période de plus grande sélection ou auto-sélection des étudiants. Ce peut être le résultat d'une pratique universitaire ou celui d'une attitude des étudiants face aux difficultés d'entrée sur le marché du travail.

c. Le taux de féminisation s'est fortement accru

Les effectifs féminins sont passés dans l'ensemble de l'université (toutes disciplines confondues) de 47% à 49% entre 1973 et 1979. Mais l'accroissement a été plus rapide sur la même période en droit (de 42 à 49%) et en sciences économiques (de 28 à 39%). Cette évolution n'est sans doute pas sans incidence sur la structure des emplois auxquels accèdent les étudiants à la sortie de l'université.

Le processus d'insertion vu au travers des enquêtes d'insertion

Le processus d'insertion professionnelle des étudiants est constitué par une succession d'événements qui vont du début de la recherche d'un premier emploi à l'accès à un emploi dont les caractéristiques sont suffisamment précises pour qu'on puisse affirmer que le devenir professionnel est alors connu.

Les premiers questionnaires d'insertion de l'Observatoire comprennent les événements suivants à partir desquels on peut construire un processus d'insertion :

- date du baccalauréat, des diplômes universitaires, et du plus haut diplôme obtenu ;*
- abandon éventuel des études en cours de dernière année universitaire, et mois d'abandon ;*
- date de prise d'un premier emploi régulier (4). Existence d'un emploi à temps plein ou partiel au cours de la dernière année universitaire et mobilité professionnelle à la sortie de l'université.*

Le début du processus d'insertion n'est saisi par l'enquête qu'au travers de la date de prise d'un premier emploi régulier. Tous les emplois occupés depuis le début de la vie active figureront dans l'enquête de cheminement. Cette enquête d'insertion ne demandait que l'emploi au moment de l'enquête (complétée par quelques questions permettant d'appréhender l'existence d'un emploi pendant la dernière année universitaire, et un éventuel changement de situation à la sortie de l'université).

La fin du processus d'insertion suppose que l'on dispose d'une typologie des carrières professionnelles possibles définie par une succession de situations de travail, l'exemple le plus simple venant d'emplois dont on connaît a priori les traits principaux de la carrière : médecin, avocat, inspecteur des impôts, contrôleur P et T, professeur certifié ou agrégé, etc.

A défaut d'une typologie complète, il est néanmoins intéressant d'utiliser une typologie partielle dans laquelle seraient inclus les emplois ci-dessus dont la carrière est connue (fonction publique, certains emplois de banque et commerce, professions libérales...) complétés par tous les emplois qui, sans conduire à une carrière, sont identifiables en terme de stabilité, de fonction ou de niveau de rémunération (ce point est développé dans le chapitre 2).

(4) Emploi rémunéré occupé à temps plein ou mi-temps pendant une période de quatre mois consécutifs minimum.

Malgré son caractère provisoire, l'enquête d'insertion fournit un bilan de début du processus d'insertion professionnelle des étudiants vu au travers des événements et des indicateurs suivants :

a. Date de prise d'un premier emploi régulier suivant qu'elle se situe avant le plus haut diplôme obtenu, avant ou après la sortie de l'université.

La place de la date de prise d'un premier emploi régulier dans le cursus universitaire des étudiants permet de définir trois sous-populations principales : les étudiants scolaires, préinsérés et salariés.

D'autres critères, en particulier la date d'un éventuel abandon des études en cours d'année universitaire, sont ensuite pris en compte dans l'analyse de ces sous-populations.

b. Le changement de situation professionnelle à la sortie de l'université (continuation du même emploi, cessation ou reprise d'activité, ...) et la situation professionnelle à l'enquête (emploi, chômage, service national, inactivité) permettent de saisir en particulier l'importance du retour au chômage ou du départ au service national, après une première expérience professionnelle. (Deux indicateurs sont présentés : le taux de rechute au chômage et le taux de départ au service national de ceux qui ont déjà occupé un emploi avant l'enquête).

c. L'emploi occupé à l'enquête est le premier accès au marché du travail pour la majorité des étudiants sortant d'une formation initiale. Cet emploi se caractérise par son niveau de classification, son statut, son secteur d'activité (taille et nature de l'établissement), son niveau de rémunération, son caractère stable (contrat à durée non limitée) ou non (contrat à durée limitée, stagiaire du Pacte national pour l'emploi, intérimaire, vacataire, etc.).

*Deux indicateurs sont présentés ici pour compléter ce premier bilan de l'insertion professionnelle : le **taux d'emplois complètement déqualifiés** (emplois non qualifiés : au-delà de l'appellation, on constate que ce sont des emplois dont le niveau de rémunération est le plus bas, et souvent à statut précaire : vacataire), et le **taux d'emplois précaires** (vacataire, maître auxiliaire, intérimaire, stage pratique du Pacte, contrat à durée déterminée).*

Chapitre I

**LES SORTIES
DE L'UNIVERSITÉ EN DROIT
ET SCIENCES ÉCONOMIQUES**

1. Présentation

L'analyse du devenir professionnel des étudiants observé à partir de la formation reçue dans l'enseignement supérieur requiert le choix d'une partition de la population étudiante fondée sur les critères liés à la formation.

L'itinéraire de l'étudiant et l'usage qu'il fait de l'université sont des critères à partir desquels on se propose d'opérer un double clivage de la population étudiante qui n'exclut pas des comparaisons mais qui, à l'intérieur de chaque catégorie, permettra de mener l'analyse en termes différents :

a. Le premier clivage est le niveau de sortie de l'enseignement supérieur en droit et sciences économiques. Trois populations principales émergent : les sortants non-diplômés de la capacité en droit (9 000 étudiants), les sortants non-diplômés du 1^{er} cycle universitaire (10 000), les sortants diplômés du 2^e cycle ou 3^e cycle universitaire (13 000) (voir § 1).

b. Un deuxième clivage est effectué selon l'utilisation de l'université : en formation initiale (ils ont suivi après le baccalauréat une filière universitaire normale) ou en formation post-initiale (formation continue, reprise d'études après une interruption longue, etc...) (voir § 2).

Ces deux clivages conduisent à une typologie des étudiants dont on s'efforcera de montrer par la suite l'homogénéité du point de vue de la formation acquise et du début de la vie professionnelle.

Un troisième clivage était possible en distinguant les étudiants suivant la discipline dominante. Mais le déroulement de l'enquête effectuée auprès des étudiants issus de droit ou de sciences économiques nous a donné l'opportunité de les traiter conjointement. Si du point de vue des types d'emploi occupé par exemple, la distinction entre disciplines est essentielle, nous verrons qu'il y a un nombre important de mécanismes du passage de la formation à l'emploi qui ne sont pas des caractéristiques liées à la discipline universitaire, mais au fonctionnement des études dans l'enseignement supérieur. Il a donc paru plus opportun d'introduire *a posteriori* la discipline comme élément de l'analyse, et non comme un critère *a priori* de typologie (1).

(1) Une synthèse des résultats de l'Observatoire est en préparation sur les sorties des universités en sciences, lettres, sciences humaines, droit et sciences économiques. Elle permettra de faire apparaître de façon plus systématique les caractéristiques de la population étudiante et l'effet de chaque discipline sur le processus d'insertion dans la vie active. (Cahier de l'Observatoire EVA à paraître).

2. Divers flux d'étudiants traversent l'université en droit et sciences économiques (2).

a. Trois flux d'étudiants d'importance comparable traversent le premier cycle de l'enseignement supérieur en droit, sciences économiques et administration économique et sociale (AES) (cf. figure 1 p. 27)

Le premier valorise pleinement sa formation universitaire de premier cycle, en obtenant le DEUG (3) et en poursuivant ses études dans le deuxième cycle (environ 13 000 étudiants).

Un deuxième s'est servi de l'université comme d'un tremplin pour suivre ailleurs d'autres études (environ 7 000 étudiants). Quelles que soient les raisons de cette réorientation (échec universitaire, ou choix personnel), ces étudiants se sont donné le temps à l'université de préparer un concours (administratif ou recrutement de professeurs) ou de mûrir une réorientation vers le secteur paramédical, social ou vers des études techniques courtes (comptabilité, etc.) (4).

Un troisième enfin comprend environ 13 000 étudiants. Ils ont passé quelques mois à l'université, un an ou deux pour certains d'entre eux. La majorité (environ 10 000 étudiants) sort sur un abandon ou un échec : ce sont les non-diplômés de l'université. Une minorité (environ 3 000) quitte le premier cycle avec un diplôme obtenu ailleurs (CAP d'instituteur, PEGC, BTS), quelques-uns ont un DUT ou le DEUG.

Ces trois flux reflètent bien la diversité des fonctions assumées par l'université.

Le premier flux correspond à la mission propre des universités qui est de former des diplômés de 2^e et 3^e cycle. On remarquera que ce flux est aussi alimenté par des entrées directes en 2^e ou 3^e cycle (ingénieur entrant en IAE, diplômé d'IUT venant en maîtrise de gestion etc.) et qu'une partie non négligeable poursuit encore des études non universitaires (environ 300 étudiants en écoles de fonctionnaires : IRA, ENA... dont il faudra tenir compte dans l'interprétation des structures d'emplois étudiées plus loin). Le niveau des diplômés du flux sortant est présenté au paragraphe c, ci-dessous.

Le second traduit le rôle fondamental que joue le premier cycle dans l'orientation des étudiants vers les différentes filières de l'enseignement

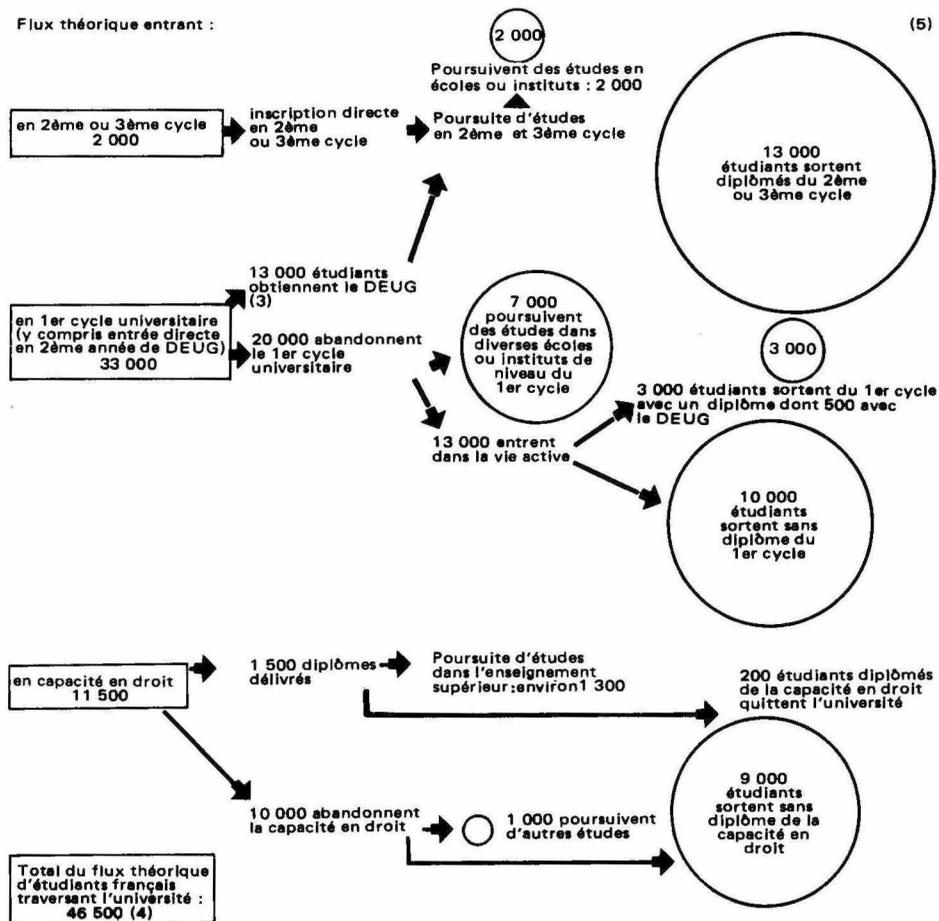
(2) Le devenir professionnel des étudiants de nationalité étrangère étant très particulier, ils ne font pas partie des enquêtes de l'Observatoire sur l'enseignement supérieur.

(3) Environ 13 600 DEUG de droit, sciences économiques et administration économique et sociale ont été délivrés en 1977 (étudiants français seulement).

(4) En 1977-78, une enquête auprès des candidats au concours de recrutement des élèves instituteurs a révélé que 39 % des 40 000 candidats avaient passé au moins un an dans l'enseignement supérieur avant de se présenter au concours ! Source SEIS, **Note d'information** n° 78-38, 20 octobre 1978.

FIGURE 1

**Estimation d'un flux théorique d'étudiants français (1)
traversant l'université dans les années 1975
à partir du flux de sortants (Effectifs arrondis) (2)**



(1) Le devenir professionnel des étudiants de nationalité étrangère étant très particulier, ils ne font pas partie des enquêtes de l'Observatoire sur l'enseignement supérieur.

(2) A partir des effectifs de sortants de l'université, on a reconstitué un flux d'étudiants traversant les universités de droit et sciences économiques : flux théorique puisque les sortants de l'été 1977 s'étaient inscrits à l'université à des dates antérieures très diverses et à différents niveaux de l'université. On remarquera que le flux théorique entrant est très cohérent avec les flux de 1^{ères} inscriptions à l'université au cours de l'année 1975 ainsi que le volume d'étudiants diplômés du 2^e et 3^e cycles avec le nombre de DEUG et licences délivrés au cours de la même période.

(3) SEIS, doc. n° 4832 — Diplômes délivrés en 1977 : 13 629 DEUG de droit, sciences économiques et AES (étudiants français).

(4) Flux de 1^{ères} inscriptions enregistrées par le SEIS (étudiants français) en droit (y compris la capacité en droit), et sciences économiques :

en 1973-74 : 38 025, (document n° 4505, p. 65, enquête détaillée auprès des inscrits) ;

en 1974-75 : 42 502, (document n° 4614, p. 50, enquête détaillée auprès des inscrits) ;

en 1975-76 : 46 547, (document n° 4694, p. 59, enquête détaillée auprès des inscrits).

(5) Effectifs arrondis à la centaine.

supérieur court (complément de formation, mise à niveau, temps de réflexion...). Ce rôle n'est formellement prévu que dans de rares cas (formation des PEGC et, plus récemment, création d'un DEUG dont l'accès est réservé aux élèves instituteurs au terme de leur première année d'école normale).

L'importance du troisième flux pose une question quant à son rôle. Le DEUG est considéré par le législateur comme un diplôme terminal, or il ne correspond pas dans la pratique à une sortie d'étudiants (5). La majorité du flux de sortants du premier cycle est constituée par des non-diplômés. Compte tenu de l'importance numérique de cette population, on peut se demander si cette période universitaire représente pour elle un apport original dans la recherche et la prise d'un emploi, indépendamment de tout autre aspect qu'il ne nous appartient pas d'aborder ici (en particulier apport culturel, rôle de transition atténuée vers la vie active, etc).

b. La capacité en droit draine une population nombreuse et diversifiée, mais très peu d'étudiants parviennent à l'examen (6)

La préparation à la capacité en droit s'effectue pendant deux années dans le cadre des universités en cours du soir. Elle est ouverte en 1^{er} année aux candidats non bacheliers âgés de 17 ans et plus.

Son organisation facilite donc la venue de jeunes issus de l'enseignement secondaire sans avoir obtenu le baccalauréat, qui souhaitent poursuivre en formation continue des études à vocation professionnelle.

(5) La presque totalité des titulaires d'un DEUG poursuivent au moins un an en 2^e cycle. La majorité accède à la maîtrise.

(6) La majorité des titulaires de la capacité en droit poursuivent un certain temps des études dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non. (Les titulaires de la capacité en droit qui ont obtenu une note supérieure à 12/20 peuvent s'inscrire directement en 1^{er} année de DEUG). Le tableau ci-dessous indique le niveau de diplôme atteint par des étudiants ayant passé la capacité en droit à des dates diverses antérieures à 1976, mais tous sortis des universités de droit et sciences économiques en 1977 et interrogés par le CEREQ en 1978. **Ce sont en majorité des hommes.** Un peu plus du tiers des étudiants se sont inscrits en DEUG sans l'obtenir, les autres ont obtenu un diplôme de 2^e cycle, une minorité (9%) a passé un DEA ou un doctorat de 3^e cycle.

Plus haut diplôme obtenu par d'anciens étudiants de la capacité en droit

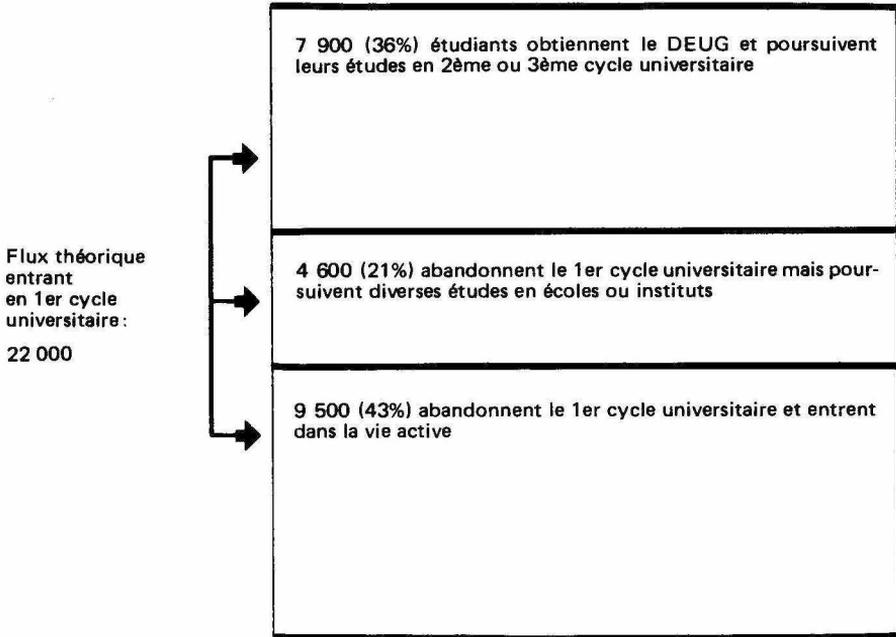
	Capacité en droit (*)	DEUG	Licence ou Maîtrise	Autre 2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	Effectif
Hommes	37	13	25	14	11	100 %	493
Femmes	41	11	44	0	4	100 %	167
Hommes + Femmes	38	13	30	10	9	100 %	660

(*) Après une ou plusieurs inscriptions prises en DEUG.

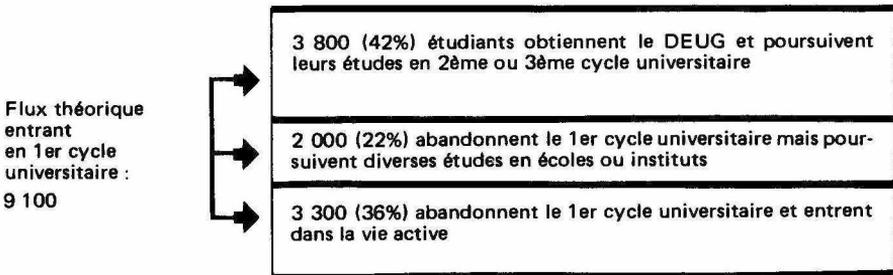
FIGURE 2

Estimation d'un flux théorique d'étudiants français traversant le 1^{er} cycle des universités (1)

DROIT



SCIENCES ECONOMIQUES (2)



(1) A l'exclusion d'AES.
(2) Y compris gestion.

En 1976-1977, à peine 10% des effectifs inscrits en capacité se trouvaient en deuxième année : le passage de la 1^{re} à la 2^e année est donc très sélectif. La majorité des étudiants sortent dès la 1^{re} année, une autre partie redouble avant d'abandonner.

Ainsi pour 1 500 diplômes délivrés par an, près de 10 000 étudiants sortent sans diplôme dont la majorité (9 000) ne poursuit plus aucune étude dans l'enseignement supérieur.

c. Au-delà du premier cycle universitaire, la moitié des étudiants quittent l'université avec une maîtrise, un quart avec un diplôme de troisième cycle ou un doctorat et le dernier quart, avec un DEUG ou une licence

Les statistiques de diplômes délivrés annuellement ne permettent pas d'évaluer le nombre d'étudiants qui sortent diplômés de l'université chaque année, puisque chaque diplôme universitaire ouvre la porte au suivant (DEUG, puis licence, maîtrise, etc.) (7).

Le tableau ci-dessous fournit le niveau de diplôme que les étudiants ont atteint au moment de suspendre leur inscription à l'université. La moitié d'entre eux ont obtenu ce diplôme au terme de leur dernière année universitaire, les trois quarts dans les deux dernières années. Il reste donc une fraction non négligeable d'étudiants (16%) qui ont utilisé l'université en formation complémentaire ou continue, ou ont repris au moins trois inscriptions à l'université sans poursuite réelle d'études sanctionnées par un diplôme.

Date d'obtention du diplôme universitaire *

1974 et avant	1975	1976	1977	Total
16	11	24	49	100 %

* Etudiants inscrits à l'université en 76-77 et non réinscrits en 77-78.

L'ancienneté du diplôme obtenu explique en particulier la proportion relativement élevée de titulaires d'un diplôme d'études supérieures (DES) qui est en voie d'extinction depuis la création des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) en 1974.

(7) La comparaison du flux de diplômés avec le nombre de diplômes délivrés annuellement n'est pas directement possible. Mais on pourra constater par comparaison avec les statistiques du SEIS (en particulier **Statistiques des examens et diplômes délivrés en 1977**, n° 4832 — SEIS 5) que le flux de diplômés de l'enquête CEREQ est proche du nombre moyen annuel de licences délivrées en droit ou en sciences économiques.

Niveau et spécialité des diplômes universitaires des étudiants qui sortent de 2^e ou 3^e cycle universitaire après une formation initiale ou post-initiale

Etudiants sortant au moins avec un diplôme universitaire traditionnel (1)

Spécialité du diplôme universitaire	HOMMES					FEMMES					Hommes + Femmes Total
	Droit	Sciences économiques (2)	AES	Autres spécialités (3)	Total	Droit	Sciences économiques (2)	AES	Autres spécialités (3)	Total	
DEUG	9	7	22	11	9	10	11	16	4	10	9
Licence	13	9	20	11	11	14	13	59	29	15	13
Maîtrise	51	54	58	44	52	58	56	21	51	57	54
DEA	8	6	—	8	7	7	4	4	—	6	7
DES	8	6	—	10	7	5	3	—	—	4	6
DESS	6	13 (4)	—	4	9	5	11 (5)	—	7	6	8
Doctorat 3 ^e cycle	1	3	—	4	2	c	1	—	4	1	1
Doctorat d'Etat	4	2	—	8	3	1	1	—	5	1	2
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Effectif	3 899	2 617	80 (6)	30	6 896	3 236	1 306	103 (6)	177	4 822	11 718
% Horizontal	57	38	1	4	100 %	67	17	2	4	100 %	+ NR = 308

+ non réponse = 191

+ non réponse = 117

Etudiants sortant non-titulaires d'un diplôme universitaire traditionnel, mais titulaires d'un diplôme d'écoles ou d'instituts

	Niveau 1 ^{er} cycle (IUT...)	Niveau 2 ^e cycle (IEP...) (y compris DECS)	Niveau 3 ^e cycle	Total	Effectif
Hommes	16	60	24	100 %	800
Femmes	50	32	18	100 %	251
Hommes + Femmes	25	52	23	100 %	1 051

(1) Un certain nombre d'entre eux sont aussi titulaires d'un diplôme d'écoles ou instituts ou ont obtenu un concours de la fonction publique. Ce point est étudié ultérieurement (chapitre 2).

(2) Y compris gestion.

(3) Sciences humaines, sciences ...

(4) Ils se répartissent en 7 % de CAAE (devenu un DESS en 1977) et 6 % d'autres spécialités.

(5) Ils se répartissent en 4 % de CAAE (devenu un DESS en 1977) et 7 % d'autres spécialités.

(6) Effectif trop réduit pour effectuer une analyse fiable.

3. Formation initiale ou formation post-initiale (figure 3).

Près d'un étudiant sur cinq parmi les diplômés des universités de droit et sciences économiques a 29 ans et plus à la sortie. Il en est de même pour les étudiants sortant de la capacité en droit. Ce phénomène concerne dans une moindre mesure les sortants du 1^{er} cycle.

Cette population ne peut plus être considérée en formation initiale. Plus généralement, un écart croissant entre l'âge d'un étudiant en fin d'études et l'âge normal dans le cycle de formation est un indice de reprise d'une formation post-initiale (formation continue, formation complémentaire...) (8).

La distinction entre des sous-populations plus homogènes du point de vue de l'usage qu'elles font de l'université est essentielle pour interpréter le processus d'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi.

La première sous-population comprend les étudiants qui ont suivi l'université en formation initiale (leur cursus universitaire suit directement un cursus scolaire). Dans ce premier cas, on pourra analyser la transition entre les études à temps plein et l'emploi à temps plein, s'interroger sur le rôle d'une expérience professionnelle en cours d'études et de sa place

(8) L'âge des étudiants par rapport au cursus scolaire et universitaire est utilisé ici pour distinguer les deux sous-populations, suivant le niveau de formation :

21 ans à la sortie de la capacité en droit ;

23 ans pour les sortants non diplômés du 1^{er} cycle universitaire ;

27 ans pour les sortants diplômés du 2^e ou 3^e cycle universitaire.

Ces âges correspondent à une partition de la population étudiante en deux sous-populations homogènes du point de vue de l'analyse de l'entrée dans la vie active*. Cette procédure revient à admettre un retard scolaire ou universitaire de deux ans au plus pour la forte majorité des étudiants en formation initiale. On remarquera à partir du tableau ci-dessous que ces coupures, différentes suivant les niveaux, passent à un âge où le nombre de sortants est réduit par rapport à l'ensemble de la population.

En %

Age à la sortie de l'université	19 ans et -	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	26 ans	27 ans	28 ans	29 ans et +	Total	Effectif
Niveau d'inscription													
3 ^e cycle **				2	10	14	20	15	11	6	22	100	5 015
2 ^e cycle **	1	1	4	15	19	13	14	10	5	4	14	100	8 627
1 ^{er} cycle **	11	21	18	18	12	5	3	4	2	2	4	100	13 561
Capacité en droit	8	20	14	6	6	8	3	2	7	4	22	100	9 247
Ensemble	6	13	11	12	12	9	8	6	5	4	14	100	36 450

Formation initiale ↔ Formation post-initiale

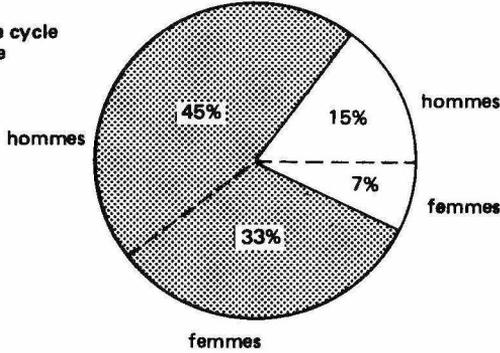
* Au niveau du 2^e ou 3^e cycle universitaire, les possibilités de réinscription longue sans poursuite réelle d'études étant grandes, on a introduit une distinction supplémentaire en isolant les groupes d'étudiants qui n'ont pas obtenu de diplôme au cours des trois dernières années universitaires.

** Y compris instituts.

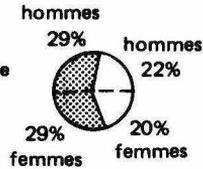
FIGURE 3

Répartition des étudiants par cycle et formation initiale ou post-initiale

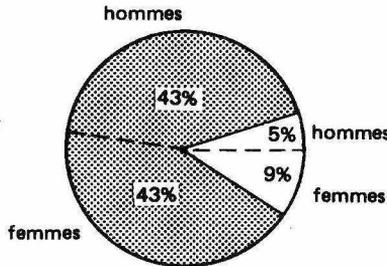
Diplômés du 2ème ou 3ème cycle universitaire



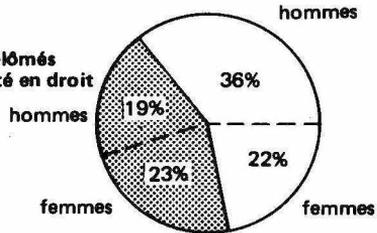
Diplômés du 1er cycle universitaire (1)



Sortants du 1er cycle universitaire sans diplôme supérieur ou baccalauréat



Non-diplômés de la capacité en droit



 Formation * initiale
 Formation ** post-initiale

* Formation initiale étudiée aux chapitres 2 et 4 :
 - chapitre 2 : sortants du 2ème et 3ème cycle
 - chapitre 3 : sortants non-diplômés du 1er cycle
 - chapitre 4 : sortants non-diplômés de la capacité en droit

** Formation post-initiale étudiée au chapitre 5.

(1) Les diplômés du 1er cycle universitaire comprennent 2 750 étudiants dont 16% titulaires du DEUG, 35% titulaires d'un diplôme d'instituts du 1er cycle (IUT, STS, etc.), 10% des PEGC, ou instituteurs, 9% de diplômés d'un institut de 2e cycle (IEP), 30% de diplômés d'un niveau supérieur au DEUG (licence,...), ces derniers étant donc en formation continue.

dans le cursus universitaire, parler des emplois pris à la sortie de l'université en terme de débouchés, etc.

La deuxième sous-population comprend les étudiants qui ont suivi l'université en formation post-initiale : formation suivie longtemps après une formation scolaire ou universitaire initiale à différents niveaux de l'université. Cette formation post-initiale peut être une formation continue (reprise d'études à un niveau inférieur au niveau possédé par l'individu), complémentaire (formation acquise dans une discipline différente de la discipline d'origine) ou une reprise d'études après une période d'activité (pour préparer un concours administratif par exemple). Dans ce cas, les étudiants de cette sous-population occupent un emploi depuis longtemps auquel ils ont accédé avec un niveau de diplôme ou de formation obtenu plusieurs années auparavant. On se demandera d'où viennent ces populations et on s'interrogera sur l'impact de cette nouvelle formation sur leur carrière professionnelle.

Chapitre II

SITUATION PROFESSIONNELLE ET PREMIERS EMPLOIS DES ÉTUDIANTS A L'ISSUE D'UNE FORMATION INITIALE EN 2^e OU 3^e CYCLE UNIVERSITAIRE ÉCONOMIQUE OU JURIDIQUE

I. LES CARACTÉRISTIQUES DE FORMATION (1)

1. La maîtrise est le principal diplôme de sortie des étudiants juristes et économistes. La majorité des diplômes universitaires ont été obtenus l'année de la sortie.

Garçons et filles sortent avec un niveau de diplôme universitaire très proche (58% avec la maîtrise). Les garçons accèdent un peu plus au 3^e cycle que les filles (garçons 21%, filles 15%).

On se trouve donc devant une population relativement homogène du point de vue de la formation acquise, puisque trois-quarts des sortants ont obtenu des diplômes qui représentent quatre ou cinq années de formation post-baccalauréat. Cette unité justifie une analyse globale des « diplômés » du 2^e et 3^e cycle, sans tenir compte *a priori* des différences de diplômes. Ce choix est confirmé par l'examen des doubles formations présentées au paragraphe suivant.

Un petit groupe d'étudiants quittent l'université sans diplôme universitaire traditionnel (maîtrise, etc.). C'est un groupe hétérogène qui comprend soit des étudiants venant d'autres écoles ou instituts (IUT,

Diplôme universitaire	Hommes	Femmes	Hommes + Femmes
DEUG	8	9	8
Licence	12	17	15
Maîtrise	58	58	58
DEA	8	6	7
DES	4	2	3
DESS	9	7	8
Doctorat	1	1	1
Total	100 %	100 %	100 %
Effectif	4 796	3 782	8 578
Effectif autres diplômes*	526	189	715
Effectif total	5 322	3 971	9 293

* Etudiants titulaires d'un diplôme d'écoles ou instituts, n'ayant pas passé ou acquis un diplôme universitaire traditionnel.

(1) Les parties I et II de ce chapitre ne concernent que les étudiants sortant du 2^e et 3^e cycle après une formation initiale, dont les études ont été sanctionnées par un diplôme obtenu dans les deux années précédant la sortie. Cette dernière restriction écarte 7% des étudiants qui, après une formation initiale, ont pris au moins trois inscriptions universitaires non sanctionnées par un diplôme. Mais si leur processus d'insertion est différent et se caractérise en particulier par une plus grande ancienneté, la structure de leurs emplois au moment de l'enquête est peu différente de celle des autres étudiants. Leur effectif étant restreint, il n'y avait donc pas de raison particulière de les exclure de la partie III.

écoles d'ingénieurs, etc.) qui n'ont pas obtenu d'autres diplômes, soit des étudiants d'instituts d'universités juridiques ou économiques (IEP, ITEC, etc.) qui sortent avec un diplôme spécifique d'université : il n'est pas possible d'effectuer une analyse spécifique de ces sous-groupes.

La majorité des diplômes universitaires ont été obtenus l'année même de la sortie (57%). Ceux qui l'ont obtenu un ou deux ans auparavant ont soit passé entre temps un concours ou un diplôme d'écoles ou d'instituts, soit échoué dans un cycle de formation universitaire de niveau supérieur.

Date d'obtention du diplôme universitaire

1975	1976	1977	Total	Effectif
15	28	57	100 %	8 578

2. Une partie des diplômés issus de droit et sciences économiques sont titulaires d'un deuxième diplôme (12%) ou ont passé un concours de recrutement (13%).

On ne peut comparer sans précaution le devenir professionnel des étudiants de maîtrise ou de DESS, par exemple, sans reconnaître d'une part que tous les diplômes universitaires sont ordonnés entre eux et non concurrentiels et d'autre part, que les étudiants ont des solutions alternatives d'orientation à chaque niveau de l'appareil universitaire (concours, instituts...).

Par exemple un quart des étudiants qui sortent avec la licence ont, en fait, réussi un concours de recrutement qui leur assure une carrière professionnelle sans qu'il leur soit nécessaire de poursuivre plus avant des études universitaires.

On remarquera encore (cf. tableau p. 39) que les titulaires d'un DESS n'ont pas passé de concours de recrutement contrairement à ceux d'un DEA ou d'une maîtrise, ces diplômes jouant sans doute des rôles différents dans le cursus universitaire des étudiants. Il faut donc se garder d'une comparaison trop rapide des diplômes universitaires en terme de rendement dans l'accès au marché du travail.

Les titulaires d'un DESS se sont-ils orientés directement vers les études de 3^e cycle dans la perspective d'accéder à d'autres emplois que ceux de la fonction publique, ou bien ce diplôme est-il dans certains cas une prolongation d'études qui retarde l'entrée dans la vie active? Sans répondre directement à ces questions, l'analyse de la situation profes-

Double diplôme et concours de recrutement

Selon le niveau du diplôme universitaire. (Cette répartition varie peu avec le sexe)

Diplôme universitaire	Pas de 2 ^e diplôme et pas de concours	DECS	Double diplôme			Concours de recrutement				Total	Effectif
			Diplôme d'instituts		CAPA	Concours adm.		CAPES Agreg.	Autres (1)		
			niveau 2 ^e cycle (IEP)	niveau 3 ^e cycle (IAE)		niveau DEUG	niveau Licence				
DEUG	88	—	4	1	—	4	1	—	2	100	706
Licence	67	1	4	2	—	5	17	2	2	100	1 209
Maîtrise	74	1	4	2	6	4	8	1	—	100	4 978
DEA	61	—	9	5	9	1	13	1	1	100	598
DES	60	—	7	1	14	4	11	3	—	100	280
DESS	81	—	9	6	2	1	1	—	1	100	701
Doctorat	71	—	21	—	—	—	8	—	—	100	106
Ensemble	73	1	5	2	6	4	9	1	—	100	8 578
Autres diplômes (2) ou non-réponses	—	12	40	24	—	—	—	—	24	100	715
									Total	100	9 293

Selon la spécialité du diplôme universitaire (3)

Spécialité du diplôme universitaire	Pas de 2 ^e diplôme et pas de concours	DECS	Double diplôme			Concours de recrutement				Total	Effectif (4)
			Diplôme d'instituts		CAPA	Concours adm.		CAPES Agreg.	Autres (1)		
			niveau 2 ^e cycle	niveau 3 ^e cycle		niveau DEUG	niveau Licence				
HOMMES											
Droit	67	ε	5	2	9	3	12	—	1	100	2 510
Sciences économiques ...	83	2	4	3	—	3	4	2	1	100	1 133
Gestion	82	1	6	6	—	2	2	1	—	100	896
FEMMES											
Droit	67	—	5	3	9	5	10	—	1	100	2 439
Sciences économiques ...	79	2	5	—	—	5	5	4	—	100	698
Gestion	92	—	—	—	—	—	3	5	—	100	408

(1) Principalement instituts de niveau 1^{er} cycle ou concours administratifs de niveau baccalauréat.

(2) Etudiants titulaires d'un diplôme d'instituts ou écoles (1^{er} cycle : IUT, STS ; 2^e cycle : IEP... ; 3^e cycle : IAE, etc.) n'ayant pas acquis ou déclaré de diplôme universitaire traditionnel.

(3) AES et autres spécialités que droit et sciences économiques exclus. Voir en annexe les spécialités regroupées sous les appellations gestion ou sciences économiques.

(4) Les non-réponses au diplôme et les diplômes non universitaires sont exclus de ce tableau.

sionnelle suivant les niveaux de formation apporte des éléments d'information.

Enfin, la possibilité de passer, à partir du droit plus que des sciences économiques, des concours administratifs (niveau DEUG ou licence), des examens professionnels (CAPA) ou des diplômes d'instituts (IEP), est un atout important des étudiants juristes dans l'accès à l'emploi.

3. Introduction de critères explicatifs dans l'analyse du processus d'insertion des étudiants.

L'âge, le sexe, et la formation (niveau et spécialité) sont les critères principaux qui intéressent l'utilisateur des résultats de cette enquête pour savoir sur quelles sous-catégories de population s'inscrivent des différences dans l'accès aux emplois. Il est donc utile de connaître au départ l'importance respective de ces critères dans les populations étudiées, et leurs corrélations.

a. Le sexe est le premier critère de différenciation à utiliser pour plusieurs raisons :

— Le service militaire retarde l'entrée des garçons dans la vie active par rapport aux filles : l'interprétation des processus d'insertion est donc différente.

— La différence des sexes joue modérément dans l'accès aux emplois du secteur public, au profit de la sélection par les concours, mais elle compte beaucoup dans l'accès aux emplois de niveau supérieur dans le secteur privé.

— Les filles sont en moyenne plus jeunes que les garçons à la sortie de l'université pour des raisons diverses :

- elles sont plus jeunes au baccalauréat que les garçons ;
- elles sortent avec un niveau de diplôme inférieur à celui des garçons, plus nombreux à poursuivre une première année de troisième cycle (DEA, DESS) ;
- à diplôme égal (en particulier maîtrise), le service militaire crée une année de décalage supplémentaire aux environs de 24 ans pour les garçons.

Par contre on ne distingue pas de différence dans les structures d'âge suivant les spécialités de diplômes obtenus.

b. La population étudiée comprend des jeunes filles, dont les deux tiers sont issus d'une formation dominante en droit, et des garçons venant pour moitié de droit et pour moitié de sciences économiques ou gestion.

Les effectifs sortant diplômés d'AES étant très faibles, cette filière ne peut pas faire l'objet d'une étude particulière dans le cadre de cette enquête.

Répartition par sexe et diplôme

En %

Sexe \ Diplôme	Droit et sciences politiques	Sciences économiques et gestion (1)		AES	Autres spécialités universitaires (2)	Total	Effectif	Ecole ou institut (3)	Ensemble
		sciences économiques	gestion et CAAE						
Hommes	53	24	19	2	2	100	4 796	526	5 322
Femmes	66	19	11	2	1	100	3 782	189	3 971
Total	59	22	15	2	2	100	8 578	715	9 293

(1) Voir en annexe le classement des spécialités en sciences économiques ou gestion.

(2) Etudiants inscrits en droit ou sciences économiques, mais sortis avec un diplôme universitaire acquis dans une autre spécialité (lettres...).

(3) Etudiants titulaires d'un diplôme d'écoles ou instituts n'ayant pas acquis un diplôme universitaire traditionnel.

c. Les juristes et les économistes sortent avec des niveaux de diplômes universitaires semblables

Les répartitions des diplômés garçons et filles, juristes ou économistes, sont très proches les unes des autres. La légère prépondérance des DESS en économie est liée au classement dans cette catégorie du Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (CAAE) devenu un

Niveau et spécialité des diplômes universitaires

En %

	DEUG	Licence	Maîtrise	DEA	DES	DESS	Doctorat	Total	Effectifs
<i>Hommes</i>									
Droit	6	11	60	10	5	6	2	100	2 454
Sciences éco. et gestion	7	9	60	5	4	14	1	100	2 029
Dont Sciences économiques	12	9	61	5	6	6	1	100	1 133
Gestion - CAAE	1	9	59	6	0	24	1	100	896
<i>Femmes</i>									
Droit	8	16	61	7	2	5	1	100	2 394
Sciences éco. et gestion	11	13	57	5	2	11	1	100	1 106
Dont Sciences économiques	17	17	52	5	3	5	1	100	698
Gestion - CAAE	1	6	66	4	0	23	0	100	408

DESS. L'absence de corrélation entre niveau et spécialité de formation permet de prendre le critère isolément dans l'analyse de l'insertion professionnelle.

L'absence de docteurs dans cette population signifie que la presque totalité des doctorats ont été obtenus par des étudiants âgés de plus de 28 ans et donc considérés en formation post-initiale.

II. BILAN DU PROCESSUS D'INSERTION

1. Deux tiers des étudiants diplômés entrent dans la vie active après la sortie de l'université. Le dernier tiers a anticipé son entrée sur le marché du travail de quelques mois à deux ans environ.

Le flux d'étudiants diplômés qui entrent dans la vie active au terme d'une formation initiale en université de droit et sciences économiques se répartit en trois groupes principaux au moment de la prise d'un premier emploi :

- Les étudiants « scolaires » (66% des garçons et 73% des filles) qui n'ont exercé aucun emploi régulier au cours de leurs études universitaires.
- Les étudiants « préinsérés » (18% des garçons et 19% des filles) qui ont anticipé la fin de l'année universitaire pour prendre un emploi (2).
- Les étudiants « salariés » (16% des garçons et 8% des filles) qui ont pris un emploi au moins un an avant de quitter l'Université et ont poursuivi simultanément des études sanctionnées par un diplôme.

a. Les étudiants scolaires (66% des garçons, 73% des filles)

Cette population, la plus nombreuse parmi les sortants diplômés de l'université, correspond à l'image traditionnelle qu'on se fait d'une coupure entre les études et la vie active.

Bien qu'étant la population la plus jeune (42% des garçons et 53% des filles ont 23 ans et moins à la sortie de l'université), elle comprend une proportion importante d'étudiants ayant pris un retard universitaire (29% des garçons et 20% des filles ont pris au moins deux ans de retard dans leur cursus universitaire (3)), retard lié au fonctionnement de l'appareil de formation universitaire au travers des échecs et redoublements. En effet, ni le retard scolaire (âge au baccalauréat), ni le service national pour les garçons ne suffisent à rendre compte de ce retard.

Dans sa forte majorité, cette population a poursuivi ses études jusqu'à la fin de sa dernière inscription prise à l'université : 71% des garçons et

(2) Cf. note (2) du tableau page suivante.

(3) On a considéré dans ce document qu'un étudiant avait un retard scolaire ou universitaire quand son âge à la sortie de l'université était supérieur à 19 + durée normale du cycle + 1.

— l'âge « normal » au baccalauréat a été fixé à 19 ans ;

— la durée du cycle a été fixée à 3 ans après le bac pour la licence, 4 ans pour la maîtrise, le CAPA, le CAPES, 5 ans pour le DEA, DESS...

— On a ajouté une année possible de redoublement dans le cycle. Ainsi un étudiant sortant à 25 ans de maîtrise (avec ou sans diplôme) est considéré en retard.

68 % des filles sortent avec le diplôme préparé pendant cette dernière année, 21 % des garçons et 18 % des filles ont échoué à leur examen, et sortent avec un diplôme acquis un ou deux ans auparavant, enfin le reste (10 % des garçons et 14 % des filles) a arrêté ses études au cours de la dernière année universitaire ou l'année précédente pour une minorité d'entre eux.

Par définition, aucun étudiant n'a pris d'emploi régulier avant de sortir de l'université. Il n'est pas possible d'apprécier la part de ceux qui ont entrepris une recherche active d'emploi avant la fin de l'année universitaire, en particulier parmi ceux qui ont abandonné leurs études en cours d'année.

Processus d'insertion dans la vie active des étudiants diplômés à l'issue d'une formation initiale

Sous-populations	Définition et caractéristiques	H	F	H + F
Etudiants scolaires	Ces étudiants n'ont jamais occupé d'emploi régulier (1) avant de quitter l'université. Ils ont dans leur majorité poursuivi leurs études jusqu'à la fin de la dernière inscription universitaire, au terme de laquelle ils ont obtenu leur diplôme (71 % des garçons et 68 % des filles).			
	Après la sortie de l'université :			
	- ils ont pris un premier emploi régulier.....	30	43	36
	- ils n'ont jamais travaillé, mais cherchent un emploi à la date de l'enquête	9	22	14
	- ils n'ont jamais travaillé et restent inactifs à la date de l'enquête (service national, etc.)	27	8	19
	Sous-total.....	66	73	69
Etudiants préinsérés (2)	Ces étudiants ont pris un premier emploi régulier (1) principalement au cours de leur dernière année passée à l'université. La moitié d'entre eux ont interrompu leurs études en cours d'année. Les autres ont poursuivi leurs études jusqu'à la fin de l'année, mais une partie seulement a obtenu le diplôme correspondant. Les garçons étaient surtout inscrits en 3 ^e cycle, ils sortent avec une maîtrise. Les filles étaient surtout inscrites en 2 ^e cycle, elles sortent donc plus fréquemment avec une licence, ou le DEUG.	18	19	18
Etudiants salariés (3)	Ces étudiants ont simultanément exercé un premier emploi régulier (1) avant d'entreprendre la dernière année universitaire, et poursuivi des études sanctionnées par un diplôme obtenu après cette prise d'emploi. C'est une population âgée.	16	8	13
	Total	100 %	100 %	100 %
	Effectif	4 999	3 706	8 705
	Date de la prise d'emploi inconnue	323	265	588
	Ensemble	5 322	3 971	9 293

(1) Il était précisé aux étudiants qu'on entendait par " emploi régulier ", un emploi occupé à mi-temps ou temps plein pendant une période minimum de 4 mois consécutifs.

(2) Leur ancienneté professionnelle est comprise entre 9 et 21 mois environ, quelques-uns ont commencé à travailler avant mais n'ont pas obtenu de diplôme supplémentaire depuis le début de cet emploi.

(3) Dont l'ancienneté professionnelle est supérieure à 21 mois.

b. Les étudiants « préinsérés » (18% des garçons et 19% des filles)

Ils ont pris un premier emploi régulier soit au cours de la dernière année universitaire pour la majorité d'entre eux, soit un ou deux ans avant mais sans obtenir un nouveau diplôme après cette prise d'emploi. Ces étudiants ont-ils considéré que leurs études touchaient à leur fin et qu'ils pouvaient prendre un emploi, ou l'opportunité d'un emploi leur a-t-elle fait abandonner les études en cours? Il semble qu'il y ait plusieurs interprétations possibles en fonction des diverses situations :

— La moitié d'entre eux (49% des garçons et 51% des filles) ont effectivement abandonné leurs études en cours de dernière année universitaire, à une époque en général très voisine de celle de la prise d'un premier emploi régulier ;

— Un deuxième groupe (31% des garçons et 21% des filles) déclare avoir poursuivi ses études jusqu'à la fin de l'année universitaire, mais sort avec un diplôme obtenu un ou deux ans avant. L'année universitaire s'est donc conclue par un échec : mais est-il imputable à la prise d'emploi ?

— Un dernier groupe (19% des garçons et 28% des filles) a conduit ses études jusqu'au terme de l'année universitaire sanctionnée par le diplôme. L'anticipation d'une prise d'emploi n'a pas entravé leur réussite mais la position des garçons et des filles dans l'appareil universitaire est différente :

- les garçons étaient majoritairement inscrits en 3^e cycle (54%, contre 36% des jeunes filles). Ils sont corrélativement plus âgés que les filles, et présentent un retard universitaire plus fréquent. Ainsi les garçons préinsérés sont, en moyenne, aussi diplômés que les garçons scolaires qui sont sortis directement de la maîtrise sans renouveler leur inscription en 3^e cycle ;

- par contre les jeunes filles sont plus jeunes, mais abandonnent surtout l'université en deuxième cycle et sont plus diplômées en moyenne que les jeunes filles « scolaires » (58% de titulaires d'une maîtrise au plus parmi les jeunes filles préinsérées, contre 74% parmi les scolaires).

c. Les étudiants salariés (16% des garçons et 8% des filles)

Ils ont pris un premier emploi régulier au moins un an avant la sortie de l'université. Ils ont été jusqu'au bout de leurs études, et ne diffèrent pas en cela de la population scolaire. Ceci est particulièrement vrai pour les garçons nettement dominants dans cette population : 64% d'entre eux ont obtenu leur diplôme au moment de la sortie de l'université, 18% sont allés au bout de la dernière année, mais sans obtenir le diplôme, et 18% ont abandonné en cours de dernière année. Ces deux dernières catégories sortent donc avec un diplôme obtenu un ou deux ans auparavant. Ils avaient tous pris un premier emploi régulier avant l'obtention de ce diplôme.

C'est une population âgée (54% des garçons ont 26 ou 27 ans à la sortie de l'université) qui était inscrite en 2^e (56%) et 3^e cycle (44%). Elle présente de ce fait un retard universitaire très important (52%).

2. Processus d'insertion et situation des jeunes diplômés après la sortie des universités en droit et sciences économiques.

a. Deux tiers des jeunes gens diplômés sont en cours d'entrée dans la vie active quelques mois après la sortie de l'université. Un tiers des jeunes gens ont pris un premier emploi avant la fin de leurs études, mais leur mobilité professionnelle est forte à la sortie de l'université (4)

• Le taux de chômage (5) des étudiants diplômés à l'issue des universités en droit et sciences économiques s'élève à 17%. Mais ce taux résulte pour une part de ce que les étudiants ont anticipé leur entrée dans la vie active pendant leur séjour à l'université :

Ainsi le taux de chômage des étudiants **scolaires** (66% des étudiants diplômés) est de 26%. Ce taux représente la proportion de recherches d'un premier emploi de la population étudiante qui se présente pour la première fois sur le marché du travail après la sortie de l'université. L'ancienneté de vie active ou de recherche d'emploi est donc courte (inférieure à neuf mois).

Les étudiants **salariés** ou **préinsérés** (34% des étudiants diplômés) ont un taux de chômage à l'enquête de 7%. Ce taux mesure la proportion de recherches d'un **nouvel emploi** pour une population dont l'ancienneté professionnelle est de un à deux ans environ. La faiblesse de ce taux ne doit pas cacher la forte mobilité professionnelle qui caractérise cette population à sa sortie de l'université (cf. infra) dont nous verrons aussi ultérieurement qu'elle comprend une forte proportion d'emplois d'enseignants.

Situation des étudiants à la sortie de l'université suivant l'époque d'insertion dans la vie active

(En%)

Situation à l'enquête	Etudiants salariés	Etudiants préinsérés	Etudiants scolaires	Total
Emploi	70	70	42	52
Chômage	5	5	15	11
Service national	24	25	41	36
Inactivité	1	0	2	1
Total	100	100	100	100
Effectif	809	893	3 297	5 322*
Taux de chômage	7	7	26	17

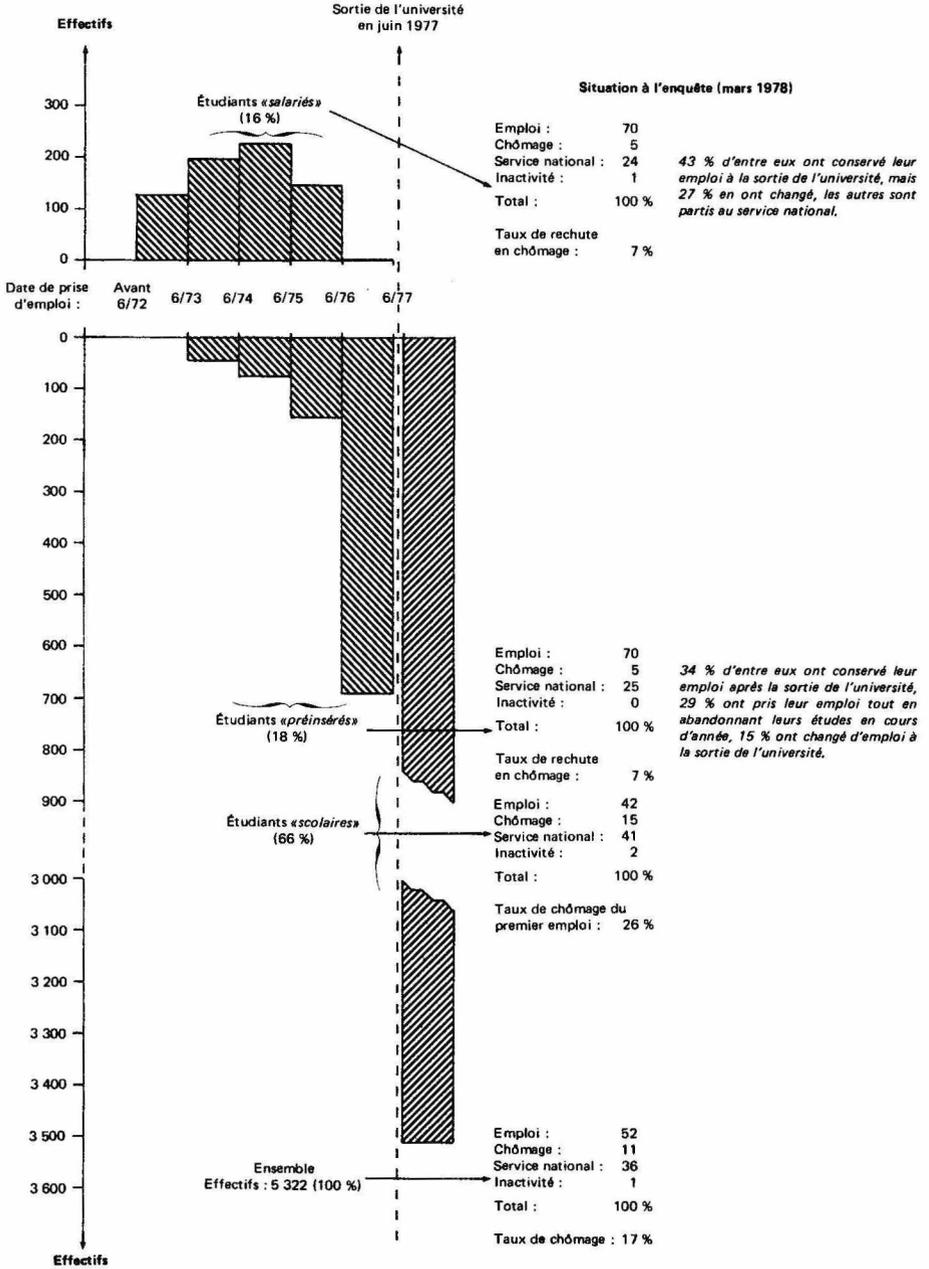
* Y compris 323 non-réponses.

(4) Les résultats de ce paragraphe sont résumés dans la figure 4.

(5) Taux de chômage = $\frac{\text{Effectif des étudiants en recherche d'emploi}}{\text{Effectif des étudiants en recherche d'emploi} + \text{effectif ayant un emploi}}$.

FIGURE 4

Processus d'insertion et situation professionnelle des jeunes gens quelques mois après la sortie de l'université



Enfin quelles que soient les sous-populations, le taux de départ au service national est très élevé (36% des jeunes gens) et ne permet pas de porter un jugement définitif sur l'insertion des jeunes gens diplômés dans la vie active.

• *Les emplois occupés en cours d'études sont marqués d'une forte instabilité à la sortie de l'université.*

Les étudiants salariés sont particulièrement nombreux à changer d'emploi (27%) ou à reprendre un emploi (9%) à la sortie de l'université. Près d'un quart a occupé ce premier emploi à titre provisoire avant d'effectuer son service national. On peut penser qu'un certain nombre d'entre eux, en particulier les titulaires d'un concours, retrouveront ultérieurement cet emploi.

On ne dispose pas pour l'instant d'informations suffisantes pour caractériser les premiers emplois des étudiants salariés. On remarquera seulement qu'en dernière année universitaire la majorité des étudiants occupaient déjà des emplois à temps plein.

Situation des étudiants salariés pendant la dernière année universitaire

(En %)

Abandon d'emploi	Emploi à mi-temps	Emploi à temps plein	Total	Effectif
13	28	59	100	809

Les étudiants préinsérés qui ont commencé à travailler au cours de leur dernière année universitaire sont un peu plus nombreux à conserver leur emploi (63%), mais une grande partie de ces emplois ont suivi l'abandon des études en cours d'année (29%). Les changements d'emplois sont moins nombreux que parmi les étudiants salariés, mais ils restent élevés pour une population dont l'ancienneté professionnelle est courte (moins d'un an).

Changement de situation à la sortie de l'université (Hommes)

(En %)

	A conservé l'emploi occupé en cours d'études	A pris un emploi après abandon des études en cours d'année universitaire	A changé d'emploi à la sortie de l'université	A cessé de travailler après la sortie de l'université	A recommencé à travailler après une interruption d'un an	Total	Effectif
Etudiants salariés	43	—	27	21	9	100	809
Etudiants préinsérés . .	34	29	15	18	4	100	893

- *Le service national retarde l'entrée dans la vie active des deux tiers des garçons les plus jeunes (23 ans et moins). Au-delà de 24 ans, environ deux tiers des garçons occupent un emploi dix mois après la fin de l'année universitaire*

Les deux tiers des garçons de 23 ans et moins à la sortie de l'université se trouvent au service militaire l'année suivante: une partie de ceux qui ont occupé précédemment un premier emploi l'ont donc quitté pour partir au service militaire.

Au-delà de 24 ans, l'importance du service militaire décroît rapidement, laissant la place à un taux d'emploi occupé constant de l'ordre de 73% et un taux de chômage d'environ 16 à 17%.

Situation des jeunes gens dix mois après la fin de l'année universitaire

(En %)

Age à la sortie de l'université	Emploi	Chômage	Service militaire	Inactivité	Total	Effectif	Taux de chômage
23 ans et moins	25	8	66	1	100	1 924	24
24-25 ans	63	13	23	1	100	2 082	17
26-27 ans	73	14	11	2	100	1 316	16
Ensemble	52	11	36	1	100	5 322	17

b. Trois quarts des jeunes filles diplômées sont en cours d'entrée dans la vie active après la sortie de l'université. Le taux de chômage élevé montre que l'insertion complète de cette cohorte dans la vie active sera beaucoup plus longue que celles des jeunes gens (6)

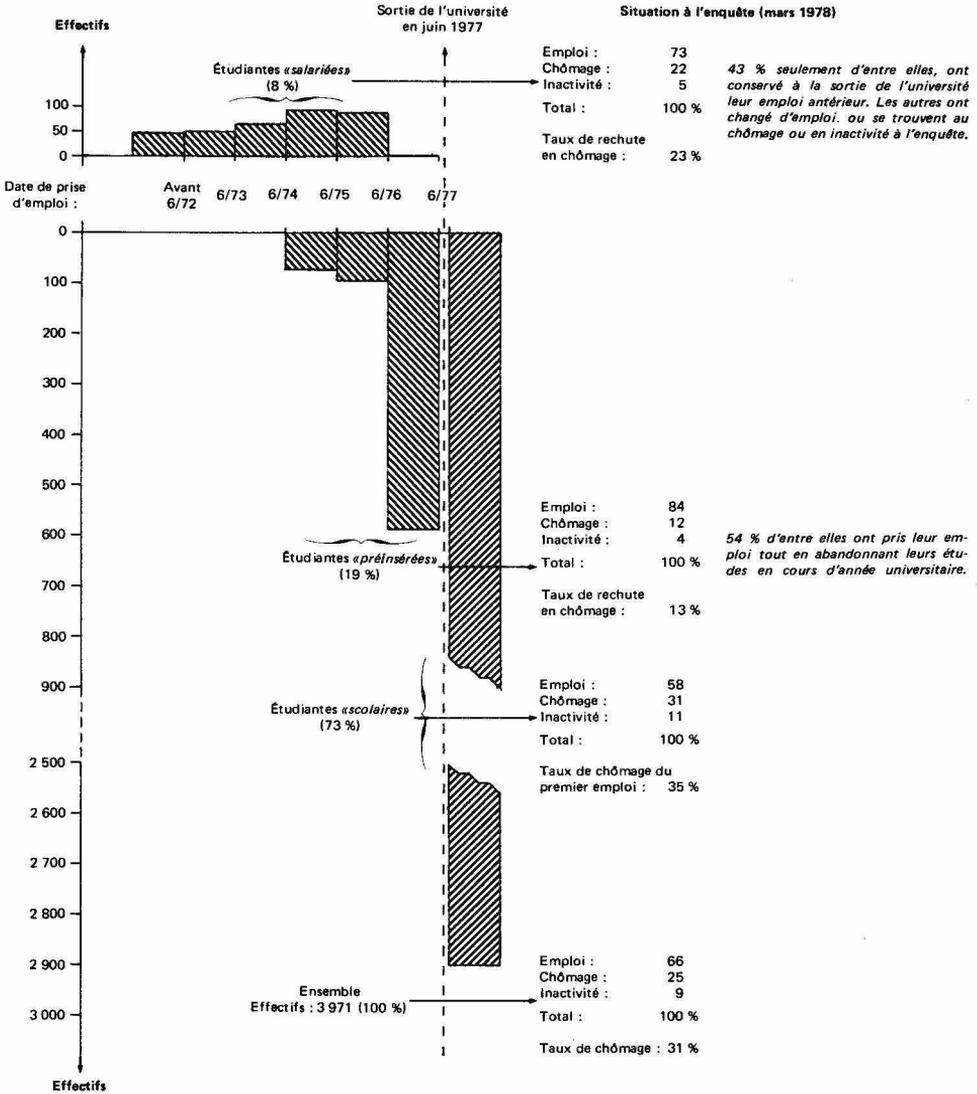
- 31% des jeunes filles diplômées à l'issue des universités en droit et sciences économiques sont en recherche d'emploi neuf mois après leur sortie. Mais le taux de chômage des étudiantes scolaires (73% des diplômées) est de 35%. Ce taux représente la proportion de recherche d'un premier emploi de celles qui accèdent pour la première fois au marché du travail. L'ancienneté de vie active est donc courte (moins de neuf mois).

Les étudiantes « salariées » (8% des jeunes filles diplômées) et les étudiantes « préinsérées » (19%) ont des taux de chômage à l'enquête de 23% et 13% respectivement. Ces taux sont plus élevés que chez les garçons.

(6) Les résultats de ce paragraphe sont résumés dans la figure 5.

FIGURE 5

Processus d'insertion et situation professionnelle des jeunes filles quelques mois après la sortie de l'université



Situation des jeunes filles à la sortie de l'université suivant l'époque d'insertion dans la vie active

(En %)

Situation à l'enquête	Etudiantes salariées	Etudiantes préinsérées	Etudiantes scolaires	Total
Emploi	73	84	58	66
Chômage	22	12	31	25
Inactivité	5	4	11	9
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Effectif	308	718	2 680	3 971 (*)
Taux de chômage	23	13	35	31

(*) Y compris 273 non-réponses.

- *La majorité des étudiantes « préinsérées » ont abandonné leurs études au moment de prendre un emploi*

54% des jeunes filles qui ont pris un premier emploi au cours de leur dernière année universitaire, ont pratiquement arrêté leurs études en prenant cet emploi.

Changement de situation à la sortie de l'université (Femmes)

(En %)

Situation	A conservé l'emploi occupé en cours d'études	A pris un emploi après abandon des études en cours d'année universitaire	A changé d'emploi à la sortie de l'université	A cessé de travailler après la sortie de l'université	A recommencé à travailler après une interruption d'un an	Total	Effectif
Etudiantes salariées ...	43	—	28	14	15	100	308
Etudiantes préinsérées .	24	54	10	6	6	100	718

Ainsi, pour les jeunes filles beaucoup plus que pour les garçons, l'accès au marché du travail s'effectue très majoritairement après l'arrêt des études universitaires qui précède d'assez peu l'arrêt de l'inscription universitaire.

- *Les jeunes filles salariées pendant leurs études ont occupé des emplois à temps partiel ou précaires qu'atteste une forte mobilité à la sortie de l'université*

Ces emplois étaient en majorité des emplois à temps partiel (53%), et des emplois beaucoup plus instables que les emplois occupés par les

étudiantes qui se sont insérées pendant la dernière année universitaire ou après: on observe 27% de chômage ou inactivité parmi les étudiantes salariées, contre seulement 16% parmi les étudiantes préinsérées. Enfin, contrairement aux garçons, une proportion plus importante de jeunes filles salariées pendant leurs études avaient déjà abandonné leur emploi en dernière année universitaire (17%).

Situation des étudiantes salariées pendant la dernière année universitaire

(En %)

Abandon d'emploi	Emploi à mi-temps	Emploi à plein temps	Total	Effectif
17	53	30	100	308

• *Quel que soit leur âge à la sortie de l'université, deux filles sur trois seulement occupent un emploi. Une sur quatre environ est en recherche d'emploi mais l'inactivité tend à croître avec l'âge.*

La proportion d'étudiantes préinsérées croît avec l'âge. Mais ce comportement ne modifie pas le résultat global de leur insertion puisque le taux de jeunes filles ayant un emploi varie très peu avec l'âge (environ 2/3). Seul, le taux d'inactivité s'élève légèrement: on peut se demander s'il est la marque d'un abandon de recherche d'emploi, ou de contraintes familiales.

Situation des jeunes filles dix mois après la fin de l'année universitaire

(En %)

Age à la sortie de l'université	Emploi	Chômage	Inactivité	Total	Effectif	Taux de chômage
23 ans et moins.....	68	28	4	100	1 846	29
24 ans et plus.....	66	24	10	100	2 125	27
Ensemble.....	66	25	9	100	3 971	27

c. L'obtention d'un deuxième diplôme ou concours modifie marginalement le processus d'insertion des étudiants

Le nombre d'étudiants qui obtiennent un deuxième diplôme ou concours n'est pas assez élevé, ni leurs caractéristiques d'insertion assez marquées pour qu'il soit nécessaire d'opposer les processus d'insertion des étudiants suivant qu'ils ont ou non un deuxième diplôme ou concours. On se bornera à noter les quelques différences qui ne manquent pas d'apparaître suivant les caractéristiques propres au deuxième diplôme ou concours.

Double formation des étudiants suivant l'époque d'insertion dans la vie active

Hommes + Femmes (en %)

Double formation	Etudiants salariés	Etudiants préinsérés	Etudiants scolaires (2)			Total	Ensemble (3)
			occupant un 1 ^{er} emploi	recherchant un 1 ^{er} emploi	restant inactif	scolaire	
Pas de 2 ^e diplôme et pas de concours	69	60	62	86	75	71	68
Double diplôme (y compris DECS et CAPA).....	13	22	17	10	17	16	17
Concours administratif et de professeurs	17	15	18	1	6	11	12
Autres (1).....	1	3	3	3	2	2	3
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Effectif	1 117	1 611	3 107	1 244	1 626	5 977	8 705

(1) Principalement diplômes d'instituts du niveau 1^{er} cycle ou concours administratifs du niveau baccalauréat.

(2) Etudiants scolaires avec distinction suivant leur situation à l'enquête.

(3) A l'exclusion de 588 non-réponses aux différentes dimensions du tableau.

— Les étudiants titulaires d'un deuxième diplôme universitaire (en général maîtrise) ont un processus d'insertion assez voisin des autres étudiants : les préinsérés ou les inactifs (service national) sont seulement un peu plus nombreux.

— La proportion d'étudiants salariés ou préinsérés chez les titulaires d'un concours administratif ne diffère pas de celle des autres étudiants titulaires d'une maîtrise. La différence réside dans l'absence de recherche d'emploi après la sortie de l'université qui a correspondu pour une partie d'entre eux à l'obtention du concours.

— Les étudiants titulaires du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat) constituent une population en moyenne un peu plus âgée, d'où une proportion un peu plus élevée d'étudiants salariés ou préinsérés.

— Les étudiants qui ont suivi un institut (type IEP) se distinguent uniquement des autres par une proportion moindre d'étudiants salariés. Ce constat classique pour tous les étudiants issus d'écoles ou instituts résulte des contraintes d'organisation de leur vie scolaire.

d. Incidence de la spécialité de formation sur l'entrée dans la vie active

Le rôle de la spécialité de formation dans la situation professionnelle des étudiants quelques mois après leur sortie de l'université demande beaucoup de prudence dans l'interprétation car il se mêle des effets liés aussi bien au marché du travail qu'à l'organisation et au fonctionnement des disciplines universitaires.

A la question de savoir si « les sciences économiques fabriquent plus de chômeurs que le droit », il est difficile de répondre positivement sans nuance tant les mécanismes d'ajustement entre la vie universitaire et le monde du travail sont importants, comme l'ont montré les paragraphes précédents.

- *Situation des jeunes gens*

L'entrée dans la vie active s'opère à des rythmes légèrement différents d'une discipline à l'autre. Les étudiants salariés sont par exemple moins nombreux en sciences économiques (14%) qu'en droit (18%) ou gestion (18%) (y compris IAE) (7). Par contre, les étudiants préinsérés sont plus nombreux en sciences économiques (22%), contre 15% en droit et 13% en gestion.

L'ancienneté professionnelle des étudiants n'est donc ni de même durée, ni de même nature d'une discipline à l'autre. La résultante de ces différents comportements fournit des images par discipline très voisines les unes des autres, avec un désavantage pour les sciences économiques: son taux de chômage (23% contre 15% en droit et 15% en gestion y compris IAE) et le plus grand nombre de préinsertions sont les marques d'un temps d'accès plus long au marché du travail.

L'examen de la situation des étudiants scolaires uniquement confirme cette interprétation, puisque les taux d'emploi sont voisins en droit et gestion et beaucoup plus faibles en sciences économiques.

L'introduction du niveau de diplôme (en particulier la distinction entre maîtrise et DEA-DESS) ne modifie pas l'analyse faite pour le droit: les situations sont proches quel que soit le niveau de diplôme.

Une distinction plus importante apparaît entre les sciences économiques et la gestion. Les diplômes de maîtrise de ces deux disciplines conduisent à des situations voisines à la sortie de l'université, (même proportion de recherches d'emploi, etc). Par contre la situation à l'issue des DESS de sciences économiques est beaucoup moins bonne que celle à l'issue des DESS de gestion. Il ne faut pas trop hâtivement en conclure que les premiers n'ont pas de débouchés, alors que les seconds en auraient. La poursuite d'études en DESS peut être en elle-même un indicateur de difficultés à trouver un emploi.

De même la proportion de recherches d'emploi est plus élevée parmi les étudiants titulaires d'un DESS en droit. Ceci est dû au fait que la licence ou la maîtrise de droit sont le niveau requis d'accès aux concours administratifs. Le nombre de reçus à ces concours réduit d'autant la proportion de recherches d'emploi à ce niveau ou au niveau supérieur.

(7) La suppression des IAE de cette rubrique ne modifie pas les résultats de l'analyse.

Situation à la sortie de l'université par discipline (Hommes)

(En %)

Discipline et sous-population Situation à l'enquête	DROIT				SCIENCES ÉCONOMIQUES				GESTION (y compris IAE)			
	Salarié	Préinséré	Scolaire	Ensemble	Salarié	Préinséré	Scolaire	Ensemble	Salarié	Préinséré	Scolaire	Ensemble
Emploi	72	75	45	55	58	78	36	49	71	69	44	52
Chômage	1	4	14	10	13	2	20	15	9	8	9	9
Service national	27	21	41	35	29	20	40	34	20	23	47	39
Inactivité.....	—	—	—	—	—	—	4	2	—	—	—	—
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %				
Effectif	428	350	1 543	2 321	142	226	650	1 018	154	119	603	876
% Horizontal.....	18	15	66	100 %	14	22	64	100 %	18	13	69	100 %

(Les non-réponses aux différentes dimensions de ce tableau sont exclues des effectifs).

Taux de chômage à l'enquête par discipline

Droit	Sciences économiques	Gestion (y compris IAE)
15 %	23 %	15 %

Situation à la sortie de l'université par discipline (Femmes)

(En %)

Discipline et sous-population Situation à l'enquête	DROIT				SCIENCES ÉCONOMIQUES				GESTION (y compris IAE)			
	Salariée	Préinsérée	Scolaire	Ensemble	Salariée	Préinsérée	Scolaire	Ensemble	Salariée	Préinsérée	Scolaire	Ensemble
Emploi	71	89	58	65	78	79	50	57		60	60	61
Chômage	23	8	32	27	22	21	33	30		29	30	29
Inactivité	6	3	10	8	—	—	17	13		11	10	10
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		100 %	100 %	100 %
Effectif	240	441	1 571	2 252	45	118	473	636	15	72	281	368
% Horizontal	11	20	69	100 %	7	19	74	100 %	4	20	76	100 %

(Les non-réponses aux différentes dimensions de ce tableau sont exclues des effectifs).

Taux de chômage à l'enquête par discipline

Droit	Sciences économiques	Gestion (y compris IAE)
29 %	34 %	32 %

Sur ce point il faut encore attendre les enquêtes de cheminement pour apprécier l'impact à long terme des niveaux de formation différents.

- *Situation des jeunes filles*

La répartition des jeunes filles dans les différentes disciplines est très déséquilibrée. Elles sont très nombreuses en droit par rapport aux sciences économiques ou à la gestion.

C'est en droit que les étudiantes salariées sont les plus nombreuses (11% contre 7% en sciences économiques et 4% en gestion) et un faible taux d'inactivité à la sortie de l'université (8% contre 13% en sciences économiques et 10% en gestion).

Les situations des jeunes filles à l'issue de sciences économiques ou gestion sont pratiquement identiques :

- les trois quarts d'entre elles se sont présentées sur le marché du travail après la fin de l'année universitaire ;
- leur taux d'inactivité est élevé : 10 à 13% ;
- ainsi que le taux de chômage : 32 à 34%.

Compte tenu de la forte concentration des filles sortant en maîtrise, l'introduction du niveau de diplôme, et en particulier la distinction entre maîtrise et DEA ou DESS, n'apporte pas d'éléments supplémentaires d'information.

Bien que le droit soit aussi la discipline où les jeunes filles ont le plus de possibilités pour passer des concours de recrutement de la fonction publique, on ne modifie pas le jugement précédent en écartant des calculs (le taux de chômage en particulier) les jeunes filles qui sont titulaires d'un concours.

III. PREMIERS EMPLOIS OCCUPÉS PAR LES ÉTUDIANTS SORTANT DU 2^e OU 3^e CYCLE UNIVERSITAIRE APRÈS UNE FORMATION INITIALE (8)

1. Comment interpréter le premier emploi des jeunes diplômés par rapport à leur devenir profes- sionnel ?

L'emploi décrit par les jeunes quelques mois après leur sortie de l'université est un premier emploi dont l'ancienneté est courte. Quel rôle peut jouer cet emploi dans le devenir professionnel des jeunes ? A l'évidence les emplois de fonctionnaires supérieurs correspondent à un début de carrière professionnelle dont il serait facile de tracer les grandes lignes (avancement statutaire, mobilité professionnelle au sein de la fonction publique, etc.). A l'opposé, peut-on dire qu'un étudiant titulaire d'une maîtrise de droit, qui se trouve employé non qualifié, ou dactylo est vraiment au début d'une carrière professionnelle ? Est-ce une situation d'attente qui va devenir définitive faute de trouver mieux, ou va-t-on assister ultérieurement à une mobilité professionnelle se traduisant par un changement qualitatif important de l'emploi occupé ?

On propose dans le tableau p. 60 une interprétation du rôle du premier emploi occupé par les juristes et économistes au travers de deux critères :

- le niveau de l'emploi (au sens des nomenclatures utilisées) ;
- la place prévisible de ce premier emploi dans ce qui pourrait être la carrière d'un jeune.

a. Trois niveaux d'emplois sont distingués :

— Le niveau supérieur (9) comprend des emplois dont l'accès n'est possible qu'à travers une formation de niveau supérieur. N'y ont accès que les étudiants diplômés de l'université qui, dans la plupart des cas, auront dû satisfaire à une sélection supplémentaire par le biais d'un concours de recrutement, d'un deuxième diplôme, etc.

— Le niveau moyen (10) comprend des emplois dont l'accès est commandé par un niveau de formation équivalent au baccalauréat ou au premier cycle de l'enseignement supérieur. Les jeunes diplômés des universités juridiques ou économiques sont donc formellement déclassés

(8) Y compris les quelques jeunes en poursuite d'inscription longue. Leur situation ne modifie pas la structure d'emplois étudiée.

(9) Cadre supérieur et ingénieur du code DPJ.

(10) Cadre moyen et technicien du code DPJ.

Classement des emplois

Niveau d'emploi	Position de l'emploi par rapport à une perspective de carrière professionnelle		
	Emploi de début de carrière défini	Emploi dont la carrière devra être précisée	Emploi incertain en terme de statut ou de possibilité de carrière
Supérieur	<p style="text-align: center;">Groupe 1</p> <p>Fonctionnaire des cadres supérieurs, inspecteur des impôts, P et T, etc., attaché d'administration</p> <p>Auditeur de justice, magistrat</p> <p>Professeur agrégé et certifié</p> <p>Assistant enseignement supérieur</p> <p>Officier, cadre supérieur, médecin</p> <p><i>Emplois qui devront se stabiliser après des stages de longue durée, et des examens professionnels supplémentaires</i></p> <p>Conseiller juridique et fiscal (stagiaire), expert comptable (stagiaire)</p> <p>Avocat (stagiaire)</p>	<p style="text-align: center;">Groupe 2</p> <p>Cadre supérieur financier ou commercial, attaché commercial</p> <p>Attaché de direction, chargé d'études, responsable de service administratif.</p> <p>Cadre supérieur littéraire (organisation, informatique etc.)</p> <p>Ingénieur</p>	<p style="text-align: center;">Groupe 5</p> <p>Maître auxiliaire (y compris quelques éducateurs).</p> <p>Autres cadres moyens : représentant, commerçant</p>
Moyen	<p style="text-align: center;">Groupe 3</p> <p>Fonctionnaires des cadres moyens, contrôleur, greffier, etc.</p> <p>Clerc de notaire</p>	<p style="text-align: center;">Groupe 4</p> <p>Agent d'assurances</p> <p>Autre cadre administratif moyen</p> <p>Cadre moyen des banques</p> <p>Comptable</p> <p>Technicien</p>	
Inférieur			<p>Employé qualifié administratif</p> <p>Autres employés qualifiés</p> <p>Employé non qualifié (ENQ)</p>

par rapport à leur formation, et entrent en concurrence sur ces postes avec des jeunes de niveau de formation inférieur.

Comment ces premiers emplois vont-ils se situer dans la carrière possible des jeunes diplômés? La formation continue, les concours internes, etc., vont-ils être pour les jeunes diplômés un terrain de choix pour parvenir ultérieurement aux emplois de niveau supérieur?

— Enfin le niveau inférieur regroupant toutes les situations d'employés dont le niveau de formation devrait être inférieur à celui de baccalauréat, mais qui, dans la réalité, recouvre une large variété de situations. Se côtoient dans cette catégorie des emplois purement « alimentaires » (coursier, employé de bureau pour le classement d'archives, etc.) et des emplois administratifs dont le niveau de rémunération se rapproche singulièrement de celui de certains cadres administratifs moyens.

b. De même trois positions du premier emploi par rapport à une carrière professionnelle (11) des jeunes sont esquissées. Elles ne sont pas à l'évidence sans corrélation avec les niveaux d'emploi, mais elles montrent qu'à niveau d'emploi identique, les possibilités de devenir professionnel qui s'ouvrent aux jeunes ne sont pas les mêmes, ni les conditions de passage d'un niveau inférieur d'emploi au niveau supérieur.

Les trois positions retenues sont :

— celle des emplois dont le début de carrière est défini. Ce sont des emplois à statut protégé dont la vie est jalonnée par des changements d'échelon et éventuellement une mobilité fonctionnelle (12) ;

— celle des emplois qui constituent le début d'une carrière sur la conduite de laquelle l'action de l'individu par rapport à son environnement va être déterminante, soit pour s'y maintenir, soit pour y progresser. C'est un « *bon essai à transformer* » ;

— enfin des emplois dont on peut vraiment se demander quelles portes ils ouvrent aux jeunes. Ils sont incertains en terme de statut et de possibilité de promotion. Ils laissent entrevoir à terme de fortes mobilités professionnelles et sectorielles. Pour simplifier la présentation, on a regroupé les emplois de niveau inférieur avec les emplois incertains ou précaires, quel que soit leur niveau formel.

(11) Au sens de métier ou profession marqué par des étapes ou une progression.

(12) Y compris les emplois qui devront se stabiliser après des stages de longues durée et des examens professionnels supplémentaires : avocat stagiaire, etc.

2. 76% des garçons, mais seulement 55% des filles accèdent à un premier emploi à la sortie de l'université représentant probablement le début d'une carrière professionnelle.

a. Les emplois de niveau supérieur (53% des garçons, mais 37% des filles)

Groupe 1

Les concours ou les examens professionnels sont les voies qui conduisent aux emplois administratifs de niveau supérieur, auxquels les garçons et les filles ont la même chance d'accès. Mais il faut noter que dans cette catégorie où ne parviennent qu'un quart des étudiants environ, près de la moitié d'entre eux sont encore des emplois de stagiaires (avocats, etc.) pour lesquels il faudra plusieurs années et des examens supplémentaires pour les transformer en emplois réels.

(En %)

Emploi de début de carrière défini	H	F
Fonctionnaire : inspecteur des impôts, P et T, attaché d'administration.....	8	10
Auditeur de justice, magistrat.....	3	2
Professeur agrégé et certifié.....	1	1
Assistant enseignement supérieur.....	1	2
Officier et cadre supérieur de l'armée, médecin, etc.....	1	1
<i>Emplois qui devront se stabiliser après des stages de longue durée et des examens professionnels supplémentaires</i>		
Conseiller juridique et fiscal (stagiaire), expert comptable (stagiaire).....	6	5
Avocat (stagiaire).....	7	7
Total.....	27	28

Groupe 2

Si la différence entre garçons et filles ne joue pas pour l'accès aux emplois à carrière définie, il en va autrement des emplois dont la carrière est à faire. La sélection des sexes y joue sans doute de manière plus vive que la sélection par la formation.

Emploi dont la carrière devra être précisée	H	F
Cadre supérieur financier ou commercial, attaché commercial.....	5	3
Attaché de direction, chargé d'études, responsable de service administratif.....	11	2
Cadre supérieur littéraire.....	3	2
Ingénieur (informatique, organisation, etc.).....	7	2
Total.....	26	9

Les emplois de niveau supérieur sont les plus valorisés par la rémunération élevée ou le statut protégé. Ces emplois peuvent être classés par secteurs d'activité où ils dominent :

— **l'administration (13)** : les fonctionnaires sont les plus nombreux avec les attachés d'administration, les inspecteurs des impôts, douanes, P et

(13) Ces chiffres sont un peu sous-estimés puisque environ 300 jeunes en poursuite d'études à temps plein dans des écoles de fonctionnaires, ou en position d'élèves (inspecteur ...) ont été exclus du traitement. Ils représentent 3% de la population étudiée et 5% des emplois.

T, etc. (garçons 8%, filles 10%), les auditeurs de justice (garçons 3%, filles 2%). Ces emplois sont obtenus par concours administratif passé au niveau DEUG ou licence. Le niveau de rémunération net mensuel est de l'ordre de 3 900 F pour les garçons et 3 500 F pour les filles (14);

— **les services aux entreprises**: ils comprennent principalement les avocats (stagiaires), les experts comptables (stagiaires), les conseillers juridiques ou fiscaux (au total 13 % de garçons et 12 % de filles). Les rémunérations évoluent entre 3 400 F et 3 800 F pour les garçons et 2 400 F à 3 800 F pour les filles;

— **les banques et assurances, les entreprises du secteur secondaire**: c'est dans ces secteurs que les appellations d'emplois deviennent plus floues et recouvrent des situations professionnelles et des fonctions variées: cadre supérieur financier ou commercial, attaché commercial, attaché de direction (banque chargé d'études économiques, responsable de service administratif, etc. Les garçons y sont beaucoup plus nombreux que les filles 16 % et 5 % respectivement).

Ce sont les emplois dont le niveau moyen de rémunération est le plus élevé de toute la population étudiée: environ 4 700 F par mois pour les garçons et 3 700 F par mois pour les jeunes filles.

b. Les emplois de niveau moyen (23 % des garçons et 18 % des filles)

Groupe 3

A défaut d'accéder aux emplois de niveau supérieur, les concours internes permettront-ils aux jeunes filles diplômées, qui ont accédé à la fonction publique par la petite porte, de retrouver des emplois d'un niveau plus élevé que ceux de fonctionnaires des cadres moyens.

(En %)

Emploi de début de carrière défini	H	F
Fonctionnaire des cadres moyens : contrôleur, greffier	4	6
Clerc de notaire	3	5
Total	7	11

Groupe 4

Pour les emplois moyens dont l'accès n'est pas gouverné par la sélection supplémentaire d'un concours, les garçons prennent un net avantage sur les filles.

Emploi de début dont la carrière devra être précisée	H	F
Agent d'assurances	3	1
Autre cadre administratif	4	2
Cadre moyen des banques	4	1
Comptable	4	3
Technicien	1	—
Total	16	7

(14) En francs 1978.

La répartition de ces emplois dans les différents secteurs est encore plus précise que dans le groupe précédent. On distingue :

— **l'administration** qui comprend essentiellement des fonctionnaires recrutés par concours au niveau du baccalauréat (cadre B de la fonction publique) : secrétaires d'intendance, contrôleurs, greffiers etc. (4% des garçons et 6% des filles). Le niveau de rémunération est en moyenne de 500 F inférieur à celui des fonctionnaires supérieurs ;

— **les banques et assurances** : les agents d'assurances, les courtiers, les cadres moyens des banques, une moitié environ des comptables (soit 9% des garçons et 3% des filles environ). Pour les garçons comme pour les filles, les salaires moyens avoisinent 3 000 F ;

— **les services aux entreprises** : clercs de notaire, secrétaires de direction, les autres cadres administratifs moyens, les représentants, commerçants, etc. (10% des garçons et 11% des filles).

Les autres cadres administratifs ont des niveaux de rémunération assez élevés et proches du cadre supérieur administratif du secteur privé. Cette proximité correspond-elle à une proximité des situations de travail au-delà des appellations ?

c. Autres emplois dont l'avenir est incertain en terme soit de statut, soit de possibilité de carrière (22% des garçons et 42% des filles) (15)

Groupe 5

Non seulement les jeunes filles ont un processus d'insertion plus long que celui des garçons (voir paragraphe II), mais elles sont beaucoup plus nombreuses à se trouver dans des emplois sans rapport avec leur formation et dont le devenir possible (29% des filles sont employées contre 12% des garçons) est aléatoire.

(En %)

Autres emplois	H	F
Maître auxiliaire (y compris quelques éducateurs divers)	7	11
Autres cadres moyens : commerçant, représentant.	3	3
Employé qualifié administratif	7	9
Autres employés qualifiés	2	9
Employé non qualifié (ENO)	3	11
Total	22	42

Les employés qualifiés ou non (12% des garçons et 29% des filles) forment une catégorie qui paraît en premier lieu la plus hétérogène. La répartition par appellations d'emplois : employé qualifié administratif, secrétaire, employé non qualifié, liée au secteur d'activité et au niveau de

(15) Ces emplois pourraient être classés dans le Groupe 4.

rémunération, fait apparaître des situations professionnelles beaucoup plus contrastées :

— les employés qualifiés administratifs les plus nombreux (7% des garçons et 9% des filles) se trouvent pour plus de la moitié des effectifs dans les banques et assurances. Ce groupe a le niveau de rémunération le plus élevé pour les garçons comme pour les filles (environ 3 000 F par mois) ;

— les autres employés qualifiés comprennent principalement des jeunes filles dactylos, sténodactylos, etc., réparties dans tout le secteur privé. Leur niveau de rémunération est en moyenne inférieur de 10% au précédent (2 700 F par mois pour les filles) ;

— les employés non qualifiés (ENQ) sont à dominante féminine (3% des garçons contre 11% des filles), à statut précaire (1/3 sont vacataires de l'administration), et ont le niveau de rémunération le plus bas : garçons 2 500 F par mois environ, et filles 2 100 F par mois.

3. La comparaison des emplois occupés par les trois sous-populations d'étudiants (salariés, préinsérés, scolaires) fournit une première interprétation de ce que représente la structure des emplois d'une cohorte de diplômés neuf mois après la sortie de l'université.

Seul l'emploi à la date de l'enquête est connu pour l'ensemble des étudiants. Les emplois antérieurs de ceux qui ont quitté ou changé d'emploi ne sont pas connus par cette première enquête.

Malgré cette limite, les étudiants salariés, préinsérés ou scolaires occupent à l'enquête des emplois dont il est intéressant de souligner les différences ou similitudes ; elles permettent de comprendre sur quels groupes d'emplois va s'exercer une mobilité professionnelle.

Deux interprétations sont possibles :

— certains emplois sont plus faciles d'accès que d'autres tout en poursuivant des études (exemple : l'enseignement) mais ces emplois sont conservés par la suite et la bonne structure des emplois peut donc s'observer quelques mois après la sortie de l'université ;

— ou bien une partie des emplois auxquels on accède pendant les études sont des emplois de transition entre la période d'études et la période d'emploi, et seront abandonnés plus ou moins rapidement après la sortie de l'université (16). Dans ce cas, une structure des emplois

(16) Il sera en particulier intéressant de connaître par les enquêtes de cheminement quels étaient les emplois occupés par les jeunes pendant leurs études qui se trouvent au chômage ou inactifs à l'enquête d'insertion.

représentative du devenir des étudiants ne peut être observée qu'assez longtemps après la sortie de l'université, pour que cette structure ait le temps de se stabiliser.

a. Situation des jeunes filles

Les étudiantes salariées étaient très peu nombreuses. Les résultats de l'enquête font apparaître deux situations tranchées : une partie d'entre elles ont accédé à des emplois de niveau supérieur (39%), mais 53% n'ont toujours que des emplois de niveau inférieur ou précaire (26% de maîtresses auxiliaires, 24% d'employées).

Les structures d'emplois des jeunes filles « scolaires » ou « préinsérées » sont plus proches. Ces deux populations accèdent à un même marché du travail mais avec une ancienneté différente.

b. Situation des jeunes gens

Le groupe des garçons « préinsérés » dont l'ancienneté est plus grande que celle des scolaires est en meilleure situation professionnelle.

La proportion d'emplois de niveau supérieur est plus élevée : 62% parmi les préinsérés, contre 49% parmi les scolaires et, inversement, les emplois précaires sont plus fréquents parmi les scolaires (25% contre 14% parmi les préinsérés).

L'anticipation d'entrée dans la vie active des garçons signifie donc un réel accès à de meilleurs emplois. La poursuite d'études sans obtention de diplôme supplémentaire peut s'interpréter de plusieurs façons : volonté de formation complémentaire, ou arrêt d'études dès qu'un « bon emploi » est obtenu par exemple.

Les étudiants « salariés » n'apparaissent pas dans une situation très différente des étudiants « scolaires ». Il faut néanmoins se rappeler que de nombreuses mobilités professionnelles antérieures ont pu modifier les caractéristiques des premiers emplois. On peut cependant affirmer que les étudiants qui ont pris un premier emploi pendant leurs études ne se trouvent pas handicapés du point de vue de la nature des emplois occupés à la sortie de l'université.

**Structure des emplois occupés à l'enquête
suivant l'ancienneté du processus d'insertion**

(En %)

Emploi occupé à l'enquête	HOMMES			FEMMES		
	Etudiant salaré	Etudiant préinséré	Etudiant scolaire	Etudiante salaré	Etudiante préinséré	Etudiante scolaire
Emploi de niveau supérieur à début de carrière défini ou devant se stabiliser après des stages (avocats...)	31	30	25	39	25	30
Emploi de niveau supérieur et de début dont la carrière devra être précisée....	24	32	24	—	12	9
Emploi de niveau moyen et de début de carrière défini	6	8	7	2	14	12
Emploi de niveau moyen et de début dont la carrière devra être précisée....	15	14	13	7	10	5
Emploi de niveau inférieur ou emploi précaire	24	14	25	53	36	43
Dont :						
— Maître auxiliaire	14	5	6	26	9	7
— Employé qualifié	8	6	11	20	17	18
— Employé non qualifié	2	1	4	4	8	13
— Autres	—	2	4	3	2	5
Total	100	100	100	100	100	100

4. Les spécialités de formation n'offrent pas les mêmes possibilités d'accès aux emplois. Les différences restent fortes entre garçons et filles diplômés à l'intérieur de chaque spécialité de formation (cf. tableau p. 70).

Au moins deux raisons particulières sont à l'origine de la différence entre les structures d'emplois occupés par les diplômés suivant les spécialités de formation :

— le droit est la voie d'accès aux professions juridiques réglementées par des concours, tandis que les formations universitaires en économie et gestion offrent des emplois sur des créneaux où la concurrence est très forte de la part des écoles de commerce et de gestion ;

— les garçons et les filles sont inégalement répartis dans les spécialités de formation. Les deux tiers des filles viennent de droit, contre la moitié des garçons.

Cependant un simple regard sur la diversité des emplois occupés par les diplômés suivant leur spécialité de formation montre que les jeunes

accèdent à une grande variété d'emplois (du niveau moyen principalement) quelle que soit cette spécialité.

Les paragraphes précédents soulignaient la situation beaucoup plus défavorable des filles par rapport aux garçons dans l'accès au premier emploi. La spécialité de formation suivie ne modifie pas ce constat. A l'intérieur de chacune des spécialités, cette situation défavorable persiste : accès aux emplois de niveau supérieur difficile, forte proportion d'employées, qualifiées ou non.

a. Structure des emplois occupés par les jeunes filles suivant la spécialité de formation

Compte tenu de la forte concentration des filles dans les études de droit (près des 2/3 des effectifs), l'analyse et les conclusions qu'on peut porter sur cette discipline ne diffèrent pas de ce qui a été avancé dans les paragraphes précédents.

Leur situation est beaucoup plus favorable à l'issue du droit grâce à la variété des concours possibles : 34% de cadres administratifs supérieurs (principalement avocats et fonctionnaires supérieurs), contre 13% après des études en sciences économiques, et 24% en gestion. La différence provient des emplois de niveau supérieur spécifiques au droit : avocate (stagiaire) (12%), conseillère juridique ou fiscale (stagiaire) (7%). Mais elles ne seront confirmées dans ces emplois qu'au terme d'une longue durée de stage et d'examens professionnels complémentaires.

En sciences économiques, leur situation professionnelle est mauvaise : forte proportion d'employées non qualifiées (16%) ou d'enseignantes non titulaires (24% de maîtresses auxiliaires). Leur situation à l'issue des études de gestion est un peu moins mauvaise, mais l'effectif est très faible et ne permet pas une analyse fine.

b. Structure des emplois occupés par les jeunes gens suivant la spécialité de formation

La situation des garçons est aussi plus favorable à partir des études de droit grâce aux concours ou examens professionnels, c'est-à-dire par le biais d'une sélection supplémentaire : 43% de cadres supérieurs dont le début de carrière est défini (fonctionnaires, avocats stagiaires, etc.), contre 14% à partir des sciences économiques et 13% de la gestion (inspecteurs, professeurs qualifiés ou agrégés, conseillers juridiques ou fiscaux stagiaires).

Mais contrairement aux jeunes filles, les garçons sont nombreux dans ces deux dernières spécialités de formation et ils accèdent à des emplois de niveau supérieur autres que les professions juridiques (avocats) ou de fonctionnaires dans des proportions voisines.

Par exemple, le groupe d'emplois des attachés de direction, chargés d'études économiques, responsables de service administratif représente respectivement 10 %, 10 % et 12 % des étudiants venant de droit, sciences économiques ou gestion. Les conseillers juridiques ou fiscaux, les experts comptables (stagiaires) (17) : 7 %, 4 % et 5 % et le groupe des cadres supérieurs financiers ou commerciaux et attachés commerciaux 3 %, 5 % et 10 %.

Sans préjuger du contenu des emplois auquel la méthode d'enquête ne donne pas accès, on remarque que ces emplois sont occupés assez largement dans les mêmes secteurs d'activité quelle que soit la spécialité de formation.

Les emplois de niveau moyen complètent les premières possibilités d'accès au marché du travail des étudiants de droit, avec 12 % de fonctionnaires ou clercs de notaire, et 14 % de cadres moyens administratifs (banque, assurances, etc.) Ces derniers emplois sont aussi importants pour les étudiants issus de gestion (24 %), beaucoup moins pour ceux issus des sciences économiques (15 %).

La proportion de garçons qui ne trouvent que des premiers emplois peu qualifiés est beaucoup plus faible que celle des jeunes filles, en particulier en droit 15 %, ou en gestion 20 % ; cette proportion est plus élevée en sciences économiques, 41 %, du fait du nombre important d'emplois précaires (17 % de maîtres auxiliaires).

5. Les diplômes, doubles diplômes et concours de recrutement jouent des rôles spécifiques et complémentaires dans l'accès des jeunes à l'emploi (cf. tableau pp. 72-73).

L'analyse de l'influence des diplômes universitaires sur l'entrée dans la vie active et la nature des emplois occupés est particulièrement délicate. En effet, se demander si un étudiant titulaire d'un DESS a plus de chance qu'un étudiant de maîtrise pour trouver vite et mieux un emploi, revient à faire l'hypothèse qu'il existe à l'intérieur de l'université des filières parallèles se terminant par des diplômes distincts en concurrence les unes avec les autres.

La poursuite d'études en DESS peut aussi bien relever d'une fuite en avant de l'étudiant qui ne trouve pas un emploi, que de la volonté d'acquérir une formation supérieure. De même l'obtention d'un concours administratif pour un licencié peut constituer un argument suffisant pour ne pas poursuivre au-delà une formation universitaire.

(17) Avec en général une double formation, en particulier les experts-comptables stagiaires titulaires du DECS qui représentent environ le quart de ce groupe.

**Répartition des emplois par niveau et perspective
de carrière professionnelle selon la spécialité
du diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle**

(En %)

Emploi		Spécialité du diplôme		Droit		Sciences économiques		Gestion		Toutes spécialités confondues (1)	
		H	F	H	F	H	F	H	F		
Supérieur	<i>Emploi de début de carrière défini</i>										
	Fonctionnaire des cadres supérieurs, inspecteur des impôts, P et T, etc., attaché d'administration.....	13	11	4	10	5	7	8	10		
	Auditeur de justice, magistrat.....	5	2	—	—	—	—	3	2		
	Professeur agrégé et certifié.....	—	1	5	—	1	5	1	1		
	Assistant dans l'enseignement supérieur.....	2	2	1	3	2	4	1	2		
	Officier, cadre supérieur, médecin.	2	1	—	—	—	—	1	1		
	Total.....	22 %	15 %	10 %	13 %	8 %	16 %	14 %	16 %		
	<i>Emplois qui devront se stabiliser après des stages de longue durée, et des examens professionnels supplémentaires</i>										
	Conseiller juridique et fiscal (stagiaire), expert comptable (stagiaire).....	7	7	4	—	5	5	6	5		
	Avocat (stagiaire).....	14	12	—	—	—	—	7	7		
Total.....	21 %	19 %	4 %	—	5 %	5 %	13 %	12 %			
Supérieur	<i>Emploi de début dont la carrière devra être précisée</i>										
	Cadre supérieur financier ou commercial, attaché commercial.....	3	3	5	2	10	10	5	3		
	Attaché de direction, chargé d'études, responsable de service administratif	10	2	10	4	12	3	11	2		
	Cadre supérieur littéraire (organisation, informatique, etc.).....	2	2	10	4	—	2	3	2		
	Ingénieur.....	1	2	6	6	17	—	7	2		
	Total.....	16 %	9 %	31 %	16 %	39 %	15 %	26 %	9 %		
Moyen	<i>Emploi de début de carrière défini</i>										
	Fonctionnaire des cadres moyens : contrôleur, greffier, etc.....	6	8	1	7	4	—	4	6		
	Clerc de notaire.....	6	6	—	—	—	—	3	5		
Total.....	12 %	14 %	1 %	7 %	4 %	—	7 %	11 %			

Emploi		Spécialité du diplôme		Droit		Sciences économiques		Gestion		Toutes spécialités confondues (1)	
		H	F	H	F	H	F	H	F		
Moyen	<i>Emploi de début dont la carrière devra être précisée</i>										
		Agent d'assurances.....	5	2	1	—	—	—	3	1	
		Autre cadre administratif moyen ..	4	—	2	4	9	6	4	2	
		Cadre moyen des banques	3	1	4	3	9	—	4	1	
		Comptable.....	1	2	4	2	5	10	4	3	
		Technicien.....	1	—	4	1	1	—	1	—	
	Total.....	14 %	5 %	15 %	10 %	24 %	16 %	16 %	7 %		
Inférieur ou emploi précaire	Maître auxiliaire (y compris quelques éducateurs).....		3	6	17	24	8	14	7	11	
	Autres cadres moyens : représentant, commerçant		1	3	6	2	2	12	3	3	
	Employé qualifié administratif		8	11	11	3	2	9	7	9	
	Autres employés qualifiés		1	6	2	8	4	6	2	9	
	Employé non qualifié (ENQ)		2	12	5	16	4	7	3	11	
	Total.....	15 %	38 %	41 %	53 %	20 %	48 %	22 %	43 %		
	Divers autres emplois et non-réponses		0	0	0	1	0	0	2	2	
	Total.....	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		
	Effectif.....	1 544	1 747	613	463	510	280	3 200	2 899		

(1) Y compris AES et autres spécialités que droit et sciences économiques du diplôme principal.

a. Situation des jeunes filles

Les jeunes filles accèdent peu au 3^e cycle universitaire. Les remarques faites dans les paragraphes précédents sur leur situation s'appliquent donc encore très largement aux titulaires de la maîtrise qui est leur principal diplôme de sortie. L'accès aux emplois de niveau supérieur par le biais des concours de recrutement et examens professionnels est une caractéristique essentielle de l'entrée dans la vie active des jeunes filles.

Plus de la moitié (54 %) des titulaires de la maîtrise sans double diplôme ni réussite à un concours se trouvent dans des emplois de niveau inférieur ou précaire (14 % de maîtresses auxiliaires, 16 % d'employées non qualifiées, 20 % autres employées).

La situation des étudiantes à l'issue d'un DESS n'est pas meilleure, mais elles ne sont pas très nombreuses, et très peu d'entre elles ont obtenu une double formation ou passé un concours. Cette situation va dans le sens de l'utilisation par les jeunes filles du DESS comme poursuite longue d'études, compte tenu des difficultés à trouver un emploi.

Répartition des emplois par niveau de diplôme (1)

(En %)

Niveau de diplôme Emploi		HOMMES						FEMMES					
		avec double diplôme ou concours			sans double diplôme ou concours			avec double diplôme ou concours			sans double diplôme ou concours		
Niveau d'emploi		Maîtrise	DEA	DESS	Maîtrise	DEA	DESS	Maîtrise	DEA	DESS	Maîtrise	DEA	DESS
Supérieur	<i>Emploi de début de carrière défini</i>												
	Fonctionnaire des cadres supérieurs, inspecteur des impôts, P et T, etc., attaché d'administration	10	4	—	—	—	—	12	—	12	—	—	—
	Auditeur de justice, magistrat	2	14	—	—	—	—	1	8	—	—	—	—
	Professeur agrégé et certifié	2	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—
	Assistant dans l'enseignement supérieur	—	3	—	—	—	—	2	—	6	3	—	8
	Officier, cadre supérieur, médecin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Total	14 %	21 %	—	—	—	—	17 %	8 %	18 %	3 %	—	8 %
	<i>Emplois qui devront se stabiliser après des stages de longue durée, et des examens professionnels supplémentaires</i>												
	Conseiller juridique et fiscal (stagiaire), expert comptable (stagiaire)	5	8	13	6	13	14	6	4	15	9	12	13
	Avocat (stagiaire)	9	9	4	—	—	—	9	21	—	—	—	—
Total	14 %	17 %	17 %	6 %	13 %	14 %	15 %	25 %	15 %	9 %	12 %	13 %	
<i>Emploi de début dont la carrière devra être précisée</i>													
Cadre supérieur financier ou commercial, attaché commercial	5	4	9	7	7	12	3	3	4	5	—	5	
Attaché de direction, chargé d'études, responsable de service administratif	10	20	10	12	13	13	1	8	—	2	19	—	
Cadre supérieur littéraire	4	3	3	6	6	4	2	—	4	3	—	5	
Ingénieur (organisation, informatique etc.)	4	12	15	5	13	13	2	12	—	3	—	—	
Total	23 %	39 %	37 %	30 %	39 %	42 %	8 %	23 %	8 %	13 %	19 %	10 %	

Niveau du diplôme		HOMMES						FEMMES					
		avec double diplôme ou concours			sans double diplôme ou concours			avec double diplôme ou concours			sans double diplôme ou concours		
Niveau d'emploi		Maîtrise	DEA	DESS									
Moyen	<i>Emploi de début de carrière défini</i>												
	Fonctionnaire des cadres moyens : contrôleur, greffier, etc.	6	7	—	—	—	—	7	3	—	—	—	—
	Clerc de notaire	4	—	3	5	—	4	6	—	4	9	—	6
	Total	10 %	7 %	3 %	5 %	—	4 %	13 %	3 %	4 %	9 %	—	6 %
	<i>Emploi de début dont la carrière devra être précisée</i>												
Agent d'assurances	4	—	2	6	—	—	1	4	—	1	—	—	
Autre cadre administratif moyen	3	12	8	4	24	8	2	—	—	3	—	—	
Cadre moyen des banques	6	7	—	9	13	—	2	4	—	2	—	—	
Comptable	3	—	3	4	—	4	3	—	—	4	—	—	
Technicien													
Total	16 %	19 %	13 %	23 %	37 %	12 %	8 %	8 %	—	10 %			
Inférieur ou emploi précaire	Maître auxiliaire (y compris quelques éducateurs)	6	5	8	8	9	12	11	17	11	15	34	15
	Autres cadres moyens : représentant, commerçant	2	—	5	3	—	7	3	5	4	4	13	6
	Employé qualifié administratif	9	—	8	13	—	6	8	4	13	10	10	18
	Autres employés qualifiés	2	—	—	3	—	—	6	—	6	10	—	8
	Employé non qualifié (ENQ)	4	—	2	6	—	—	11	7	22	17	11	17
Total	23 %	5 %	23 %	33 %	9 %	25 %	39 %	33 %	56 %	56 %	68 %	64 %	
Divers autres emplois et non-réponses		—	—	—	3	2	3	—	—	—	1	1	—
	Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Effectif	1 528	246	237	967	127	177	1 537	183	141	964	72	102

(1) A l'exclusion des titulaires du DEUG, licence ou doctorat.

Les titulaires d'un DEA, qui ont donc abandonné (provisoirement?) le projet de soutenir une thèse de spécialité (3^e cycle), sont dans une situation meilleure car une forte proportion d'entre elles ont une double formation ou sont titulaires d'un concours.

b. Situation des jeunes gens

Les garçons titulaires d'un DESS sont dans la même situation que les titulaires d'une maîtrise. Les titulaires du DESS sont peu à avoir obtenu, ou même tenté, un concours de recrutement, contrairement aux titulaires d'une maîtrise ou même d'un DEA; ils accèdent cependant pour la moitié d'entre eux à des emplois de niveau supérieur avec ou sans double formation.

Les titulaires d'un DEA sont dans une meilleure situation (77% d'emplois de niveau supérieur), même s'ils n'ont pas d'autres diplômes ou concours (52% d'emplois de niveau supérieur).

Ce sont les titulaires d'une maîtrise seule qui sont dans la situation la moins favorable avec un tiers d'emplois de niveau inférieur ou précaires et environ un quart d'emplois de niveau supérieur. Mais à ce niveau de diplôme, une forte proportion d'étudiants ont une double formation, ou ont obtenu un concours de recrutement, conduisant ainsi la moitié des titulaires d'une maîtrise à des emplois de niveau supérieur.

Chapitre III

**SITUATION PROFESSIONNELLE
ET PREMIERS EMPLOIS DES ÉTUDIANTS
SORTANT SANS DIPLÔME
DU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE
A L'ISSUE D'UNE FORMATION INITIALE**

I. LES CARACTÉRISTIQUES DE FORMATION

Le séjour des jeunes filles à l'université est beaucoup plus court que celui des garçons. Les écarts d'âge observés parmi les sortants de l'université sont principalement le reflet des retards scolaires. Quel que soit leur âge à la sortie de l'université, les garçons y ont séjourné en moyenne un ou deux ans, et les filles un an seulement.

1. Les étudiants quittent le DEUG principalement en première année.

(En %)

Sexe \ Formation	DEUG 1 ^{re} année	DEUG 2 ^e année	Instituts (IEP)	Total	Effectif
Hommes.....	80	16	4	100	4 765
Femmes.....	87	11	2	100	4 732

Parmi les abandons du 1^{er} cycle universitaire, les jeunes filles sont beaucoup plus nombreuses à ne pas franchir le seuil de la deuxième année du DEUG. Néanmoins ces jeunes peuvent avoir passé une ou plusieurs années en DEUG première année avant de sortir sur un abandon ou sur un échec aux examens de fin d'année.

Compte tenu de l'importance des sorties en DEUG 1^{re} année, l'analyse ci-dessous ne porte que sur cette sous-population.

2. La forte disparité des âges observés à la sortie des universités dès le premier cycle laisserait penser que la durée de séjour dans l'université est très différente suivant les catégories d'étudiants.

Comme le montre le tableau ci-après, les garçons encore plus que les filles sortent de la 1^{re} année de DEUG répartis sur cinq années d'âge. Quelles sont les origines d'une pareille disparité? Résulte-t-elle du cumul d'un retard scolaire et d'un retard universitaire? Quel rôle joue le service militaire pour les garçons?

**Répartition par âge des étudiants
issus de la première année du DEUG en droit et sciences économiques**

(En %)

Sexe \ Age à la sortie de l'université	19 ans et moins	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	Total	Effectif des étudiants de DEUG 1 ^{re} année
Hommes.....	10	23	29	25	13	100	3 829
Femmes.....	21	44	19	12	4	100	4 137

Les garçons sont âgés de 18, 19 ou 20 ans au baccalauréat et les filles de 18 et 19 ans comme le montre le tableau suivant :

(En %)

Sexe \ Age au baccalauréat	18 ans et moins (1)	19 ans	20 ans et plus (1)	Total	Effectif
Hommes.....	22	40	38	100	3 829
Femmes.....	41	47	12	100	4 137

(1) Le bachelier de 17 ans ou 21 ans représente une très faible minorité.

La durée de séjour à l'université est-elle variable selon chaque classe d'âge au baccalauréat ?

a. L'examen du nombre d'années passées à l'université montre que près des **deux-tiers des jeunes filles ne sont restées qu'une année**, les autres ont redoublé une fois, en particulier les plus jeunes au baccalauréat : le retard scolaire se double très peu d'un retard universitaire.

**Nombre d'années universitaires écoulées depuis le baccalauréat
(jeunes filles issues de la 1^{re} année de DEUG)**

(En %)

Age au baccalauréat \ Années universitaires écoulées	1 an	2 ans	3 ans	Total
18 ans et moins.....	45	53	2	100
19 ans.....	77	16	7	100
20 ans et plus.....	59	41	0	100
Ensemble.....	61	34	5	100

b. La situation est un peu différente pour les garçons puisque les plus âgés d'entre eux au moment du baccalauréat se heurtent très rapidement à la **limite d'âge imposée par le service national**.

**Nombre d'années universitaires écoulées depuis le baccalauréat
(jeunes hommes issus de la 1^{re} année de DEUG)**

(En %)

Années universitaires écoulées \ Age au baccalauréat	1 an	2 ans	3 ans	Total
18 ans ou moins	34	40	26	100
19 ans.....	39	38	23	100
20 ans et plus (1).....	37	28	35	100
Ensemble.....	37	34	28	100

Une première lecture du tableau ci-dessus montre que la durée de séjour à l'université est la même pour les jeunes hommes qui ont obtenu leur baccalauréat à 18 ans ou 19 ans. Ils sont tous sursitaires, réformés, exemptés ou au service national au moment de l'enquête : le nombre d'années depuis le baccalauréat correspond bien à un nombre d'années universitaires.

Les garçons qui avaient 20 ans ou plus au baccalauréat semblent cumuler un retard universitaire à un retard scolaire. Il n'en est rien, car une partie d'entre eux a effectué son service national pendant les études : ils n'ont pas passé 3 ans à l'université mais seulement 2.

Dans ces conditions, les trois quarts des garçons restent un ou deux ans en première année de DEUG indépendamment de l'âge qu'ils avaient au moment du baccalauréat. Les plus âgés à la sortie de l'université ne sont pas restés en moyenne plus de temps à l'université que leurs cadets ; ils ont surtout effectué leur service national avant la sortie de l'université, tandis que les plus jeunes l'effectuent après la sortie.

Ainsi les garçons sont nombreux à s'inscrire deux fois, voire trois, à l'université pour la seule première année de DEUG, indépendamment de l'âge au baccalauréat.

(1) Si l'on exclut de ces jeunes ceux qui ont effectué leur service national, la répartition des jeunes sortants suivant le nombre réel d'années d'études devient :

	1 an	2 ans	3 ans	Total
Age au bac : 20 ans et plus	37	38	25	100 %

II. BILAN DU PROCESSUS D'INSERTION

1. 71% des jeunes filles qui abandonnent le 1^{er} cycle universitaire à l'issue d'une formation initiale prennent ou cherchent un premier emploi après la fin de l'année universitaire. Les titulaires d'un bac technique (série G) trouvent plus rapidement un premier emploi (précaire!) que celles titulaires d'un bac général (série A ou B).

a. Parmi les jeunes filles au chômage à l'enquête, peu ont déjà occupé un premier emploi

La plupart des jeunes filles se sont présentées sur le marché du travail après la fin de leur dernière année universitaire: 45% ont pris un emploi, 26% n'ont encore jamais travaillé au moment de l'enquête (mars 1978).

Parmi le groupe plus restreint de celles qui ont commencé à travailler pendant la dernière année universitaire (22%), la prise d'un emploi correspond pour les deux-tiers d'entre elles à un abandon des études en cours d'année.

Enfin une minorité (7%) a une ancienneté professionnelle supérieure à un an et demi environ.

Quelques mois après la non-réinscription universitaire, 25% des jeunes filles sont à la recherche d'un premier emploi; en effet 2% seulement ont eu une première expérience professionnelle courte.

Situation des étudiantes non diplômées

(En %)

Premier emploi occupé Situation à l'enquête (Mars 1978)	Etudiantes préinsérées				Etudiantes scolaires		Total	Effectifs
	avant la fin de l'année univ. (1976-1977)				après la fin de l'année univ. (juin 1977)	n'ont jamais travaillé		
	avant sept. 1976	en cours d'année universitaire						
		Etude jusqu'à la fin	Abandon d'études					
Emploi	7	21		43	—	71		
Chômage.....	—	1		1	23	25		
Inactivité	—	—		1	3	4		
Total	7	(7)	22	(15)	45	26	100	4 453*

* Non-réponses : 279.

On peut se demander si toutes les jeunes filles ont les mêmes difficultés à trouver un emploi en sortant non-diplômées du premier cycle de l'enseignement supérieur. Quelle est en particulier l'influence exercée sur l'insertion par le nombre d'années passées dans l'enseignement supérieur, la discipline suivie ou l'origine scolaire ?

Nous avons vu précédemment que les jeunes filles viennent en forte majorité du DEUG 1^{re} année (cf. I p. 77) ; l'analyse ci-dessous est faite principalement sur cette sous-population dominante.

b. Rôle joué par le redoublement de la première année du DEUG, vis-à-vis de la prise d'un emploi

Les deux-tiers des jeunes filles issues de la 1^{re} année de DEUG n'y sont restées qu'un an. On constate (tableau ci-dessous) qu'elles sont entrées sur le marché du travail au même rythme, qu'elles aient redoublé ou non. En particulier les proportions de celles qui ont commencé à travailler avant la fin de l'année universitaire sont très proches : 26% et 23% selon qu'elles sortent au bout d'un ou deux ans. Mais celles qui ont redoublé sont plus nombreuses à trouver un emploi après leur sortie de l'université.

(En %)

Nombre d'années écoulées depuis le baccalauréat :	Etudiantes préinsérées	Etudiantes scolaires dont :		TOTAL
		Premier emploi occupé après la sortie de l'université	N'a jamais occupé d'emploi	
1 an.....	26	47	27	100
2 ans.....	23	57	19	100

Ce résultat ne diffère pas suivant l'âge des jeunes filles au moment du baccalauréat.

c. Effets de l'origine scolaire et de la discipline suivie à l'université sur les débuts du processus d'insertion professionnelle des jeunes filles

Le processus d'insertion des jeunes filles diffère suivant la série du baccalauréat : celles qui viennent de la série G s'insèrent plus tôt dans la vie active que celles issues des séries A ou B, et occupent un emploi avant de quitter l'université.

Série du baccalauréat	A	B	G
Taux d'étudiantes préinsérées.....	21 %	30 %	40 %

Elles sont ainsi plus nombreuses que les autres à avoir un emploi au moment de l'enquête, quelle que soit leur discipline universitaire.

(En %)

Situation à l'enquête \ Série du baccalauréat	A	B	G	Autres baccalauréats principalement D	Ensemble (non-bacheliers exclus)
Emploi	69	60	76	70	70
Chômage	27	24	21	26	25
Inactivité	4	16	3	4	6
Total	100	100	100	100	100
Taux d'emploi à l'enquête pour les seules jeunes filles issues de droit	68	58	70	75	68

Le droit est la seule discipline dont l'effectif est suffisant pour mesurer son rôle par rapport à celui de l'origine scolaire. Le tableau ci-dessus montre que cette discipline a très peu d'effets spécifiques par rapport à l'origine scolaire : les taux d'emplois par origine scolaire à l'issue de droit sont très proches de ceux par origine scolaire de l'ensemble des jeunes filles non diplômées. (1)

d. La durée du séjour dans l'université varie suivant l'origine scolaire des jeunes filles, ce qui influe sur l'insertion professionnelle ultérieure

Les titulaires du baccalauréat de la série A sont beaucoup plus nombreuses que les autres à redoubler la première année du DEUG (58%), au lieu de 20% en B et 35% en G, ce qui revient pour la majorité d'entre elles à se donner un an de plus pour trouver un emploi par rapport aux jeunes filles venant des séries B et G dont le séjour à l'université est plus court.

(1) L'effectif des jeunes filles issues de sciences économiques est trop faible pour avancer la même analyse. Mais si le rôle de la formation des sciences économiques par rapport à l'origine scolaire est aussi faible qu'en droit, on devrait constater que la somme des taux d'emploi par série au bac, pondérée par la répartition des étudiantes en sciences économiques suivant la série du bac, est égale aux taux d'emploi observés pour les sciences économiques (82%). Or le taux calculé selon cette hypothèse est de 69%. On aurait donc un effet spécifique de cette formation sur l'insertion.

Situation des jeunes filles selon la discipline universitaire

(En %)

Situation à l'enquête \ Discipline	Droit	Sciences économiques	AES	Ensemble
Emploi	67	81	68	69
Chômage	28	14	16	25
Inactivité	5	5	16	6
Total	100	100	100	100

Taux de redoublement des jeunes filles issues de la première année du DEUG

Série du baccalauréat	A	B	D	G
Taux de redoublement	58 %	20 %	23 %	35 %

Le taux d'emploi au terme du redoublement étant très supérieur aux taux d'emploi des jeunes filles qui sortent dès la première année (24% d'emplois occupés par les jeunes filles de la série A sortant au terme d'un redoublement, contre 13% pour celles sortant en fin de première année), les bachelières issues de la série A se trouvent dans une situation professionnelle comparable à celles venant de la série G, mais au bout de deux années au lieu d'une.

2. Les jeunes gens qui sortent non diplômés du 1^{er} cycle universitaire constituent une population principalement scolaire. Un tiers d'entre eux a connu une première expérience professionnelle pendant les études. Mais plus de la moitié des sortants sont sursitaires ou au service national à la sortie de l'université : neuf mois après la fin de l'année universitaire, le processus d'entrée dans la vie active est à peine entamé.

a. Une première expérience professionnelle en cours d'études universitaires concerne environ un tiers des étudiants (32%). Un deuxième groupe plus restreint (21%) a pris un premier emploi après la sortie universitaire. Ainsi presque la moitié des étudiants (47%) issus du premier cycle n'ont encore occupé aucun emploi près d'un an après leur sortie.

De plus une partie des emplois occupés ont été de courte durée. En effet la majorité des étudiants a commencé à travailler au cours de la dernière année universitaire, et près d'un tiers de ceux qui avaient travaillé avant la sortie se trouve au service national au moment de l'enquête.

Ces différentes proportions varient peu selon l'âge des étudiants : la structure des emplois occupés avant ou après la sortie universitaire est très stable pour les trois groupes d'âge principaux : 19, 20 et 21 ans à la sortie de l'université.

La minorité plus jeune (18 ans) et plus âgée (22 ans) est un peu plus nombreuse à occuper un emploi avant la sortie de l'université : les plus jeunes sont sursitaires, les plus âgés sont libérés, réformés ou exemptés du service national.

Le groupe d'étudiants qui a pris un premier emploi avant la fin de l'année universitaire comprend deux sous-populations :

Une première, dominante (deux tiers du groupe), a pris cet emploi au cours de l'année universitaire (septembre 1976 à juin 1977) et pour 65% d'entre eux, cet emploi correspond à un abandon des études universitaires en cours d'année ;

Une deuxième sous-population (un tiers du groupe) a pris cet emploi avant le début de la dernière année à l'université (avant septembre 1976).

(En %)

Premier emploi occupé Situation à l'enquête (Mars 1978)	Etudiants préinsérés				Etudiants scolaires		Total	Effectifs
	avant la fin de l'année univ. (1976-1977)				après la fin de l'année univ. (juin 1977)	n'ont jamais travaillé		
	avant sept. 1976	en cours d'année universitaire						
		Etudes jusqu'à la fin	Abandon d'études					
Emploi	7	15		17	—	39		
Chômage	—	—		1	10	11		
Service national	4	6		3	33	46		
Inactivité	—	—		—	4	4		
Total	11*	(5)	21	(16)	21	47	100	4 575**

* La moitié d'entre eux a abandonné ses études au cours de la deuxième année universitaire 1976-1977.

** Non-réponses : 190.

Quelques mois après la non-réinscription à l'université, au moment de l'enquête, 46% des étudiants sont au service national et près d'un tiers d'entre eux ont déjà eu une première expérience professionnelle.

Parmi les 39% qui occupent un emploi, une partie est encore sursitaire, et ne conservera cet emploi que pendant un temps limité.

Enfin le dernier groupe à la recherche d'un emploi (11%) comprend quelques étudiants encore sursitaires qui devront effectuer leur service national et quelques-uns libérés du service : **presque tous sont à la recherche d'un premier emploi.**

b. Rôle joué par le redoublement de la 1^{re} année du DEUG

Le nombre d'années écoulées depuis l'obtention du baccalauréat correspond à la durée du séjour dans l'enseignement supérieur, l'année du service national étant incluse dans cette durée pour ceux qui sont libérés au moment de l'enquête.

Contrairement aux jeunes filles, les garçons séjournent plus longtemps dans l'université (58% des garçons issus de la première année de DEUG ont obtenu leur baccalauréat depuis deux ans ou plus) sans que le service national soit une explication suffisante puisque 13% seulement des garçons l'ont effectué entre la date du baccalauréat et celle de l'enquête.

Le tableau ci-dessous indique le taux de l'emploi et du service national à l'enquête pour les seuls sortants de la première année de DEUG, suivant la durée de séjour dans l'enseignement supérieur. Avec l'avancée en âge et en ancienneté universitaire, les étudiants sont de plus en plus nombreux à prendre un emploi avant la fin de l'année universitaire et à le conserver ensuite.

(En %)

Durée de séjour dans l'enseignement supérieur	1 an	2 ans	3 ans
Situation à l'enquête			
Emploi	24	28	78
Chômage	16	18	4
Service national	60	54	18
Total	100	100	100
Taux d'étudiants préinsérés	30 %	34 %	52 %

Indépendamment des intentions premières des étudiants qui se sont engagés dans l'enseignement supérieur en droit ou sciences économiques, cette population sortie finalement sur un abandon, ou un échec dès la première année de DEUG, a utilisé sa durée légale d'inscription à l'université dans l'attente soit du service national, soit de l'obtention d'un emploi.

c. Effet de l'origine scolaire et de la discipline suivie à l'université sur les débuts du processus d'insertion professionnelle des jeunes gens

Les étudiants venant de la série A du baccalauréat sont en moyenne plus âgés que les autres étudiants. Ils sont donc plus nombreux à avoir un emploi à l'enquête et à être libérés du service national : 48% contre 38% pour l'ensemble des sortants ; il y a de même 25% de libérés des obligations militaires parmi les sortants ayant le baccalauréat série A, contre 13% pour l'ensemble des étudiants.

(En %)

Situation à l'enquête \ Série du baccalauréat	A	B	D	G	Ensemble
Emploi	46	38	28	34	38
Chômage	18	9	17	10	13
Service national	36	53	55	56	49
Total	100	100	100	100	100
Taux de garçons libérés du service national au moment de l'enquête	25	8	12	(*)	13

(*) Effectif insuffisant.

L'introduction de la discipline suivie à l'université n'apporte pas une grande différence supplémentaire aux taux d'emplois suivant l'origine scolaire.

Le tableau suivant montre le peu d'écart qui existe entre les situations à l'enquête des garçons suivant la discipline universitaire qu'ils ont suivie. Cette situation est atteinte au travers d'itinéraires différents suivant les disciplines.

(En %)

Situation à l'enquête \ Discipline	Droit	Sciences économiques	AES	Ensemble
Emploi	37	40	44	38
Chômage	13	14	3	13
Service national	50	46	53	49
Total	100	100	100	100
Taux d'étudiants préinsérés ...	30	40	12	32

III. LES PREMIERS EMPLOIS OCCUPÉS PAR LES ÉTUDIANTS SORTANT SANS DIPLÔME DU 1^{er} CYCLE UNIVERSITAIRE

1. Les premiers emplois occupés par les jeunes filles sont marqués d'une forte instabilité professionnelle quels que soient les emplois ou les secteurs d'activité.

a. A l'issue des quelques mois ou années passés en université de droit et sciences économiques, **les jeunes filles se sont orientées dans les mêmes proportions vers le secteur public (48%) et le secteur privé (52%)**. Dans le secteur privé, elles sont employées, qualifiées ou non. Dans le secteur public, elles sont enseignantes, surveillantes ou cadres administratifs moyens.

(En %)

Emploi occupé Secteur	ENQ	EQ	Cadre moyen administratif et autre emploi	Enseignant Surveillant	Total	Effectif (1)	Taux d'emploi précaire
Secteur public	29	27	27	17	100	1 448	25
Secteur privé	38	39	17	6	100	1 526	33

(1) Non salariée exclue.

Mais une fille sur quatre du secteur public est vacataire ou auxiliaire (en particulier chez les enseignantes, surveillantes et employées non qualifiées), tandis que dans le secteur privé, une sur trois a un statut précaire (intérimaire, stage pratique, contrat à durée limitée), quels que soient les emplois.

On notera seulement une proportion un peu plus grande de statuts précaires parmi les employées non qualifiées.

Certaines formations conduisent-elles à des situations plus précaires? La réponse est négative: les taux d'emplois précaires ne présentent pas de différences significatives suivant la discipline suivie à l'université ou l'origine scolaire des étudiantes. L'orientation vers le public ou le privé varie elle-même peu suivant ces deux variables.

D'autre part, les jeunes filles plus âgées (22 et 23 ans à la sortie de l'université), qui forment la minorité de la population étudiée dans cette partie (19%), sont dans une situation moins favorable que les plus jeunes. Elles subissent un double retard scolaire et universitaire concrétisé par un faible taux d'emploi à l'enquête. Parmi celles qui ont un

emploi, le taux d'emplois précaires est de 56% au lieu de 30% pour l'ensemble des jeunes filles de 18 à 23 ans.

b. La structure des emplois occupés par les jeunes filles diffère plus suivant l'origine scolaire que selon la discipline suivie à l'université

Les jeunes filles s'orientent principalement vers le droit comme on l'a vu précédemment. La structure des emplois occupés suivant la discipline universitaire n'est que le reflet de la structure des emplois obtenus selon l'origine scolaire repérée par la série du baccalauréat.

Emplois occupés suivant la série du baccalauréat

(En %)

Série du baccalauréat \ Emploi	Emploi							Total	Effectifs
	ENQ	EQ adm.	EQ secrét.	EQ compt.	Autre EQ	Cadre sup.	Autre emploi (1)		
A	46	12	6	—	1	15	20	100	1 369
B	19	27	15	14	—	3	22	100	496
G	28	6	30	13	3	9	11	100	1 086
Ensemble des baccalauréats (y compris les séries C, D, F)	34	13	15	7	1	11	18	100	3 256

(1) Principalement : enseignantes, surveillantes, et quelques commerçantes et représentantes.

Le tableau ci-dessus montre la forte disparité des emplois occupés suivant la formation suivie dans l'enseignement secondaire. La formation la plus générale représentée par la série A au baccalauréat ne conduit pas à un premier emploi de contenu défini. Les séries B et plus particulièrement G permettent l'accès à un premier emploi dont l'appellation fournit l'image d'une gamme d'activités connues: secrétariat et comptabilité.

c. Le commerce et les services d'une part, l'administration d'autre part, constituent les deux secteurs principaux qui accueillent les jeunes filles. Des emplois spécifiques sont liés à chaque secteur

L'administration et l'enseignement occupent près de la moitié des jeunes filles, un tiers est employé dans le commerce et les services auxquels on peut joindre les secteurs transport et télécommunications.

(En %)

Secteur d'activité primaire et secondaire	Services Commerce Transport Télécommunication	Banques et assurances	Administration Enseignement	Total	Effectif
6	36	13	45	100	2 996 NR : 290 Non-réponses

Les employées non qualifiées (dont les salaires sont inférieurs à ceux de tous les autres emplois) sont concentrées dans le commerce et l'administration.

Les employées de secrétariat et de comptabilité se retrouvent dans tous les secteurs d'activité avec un très large éventail de salaires.

Les employées qualifiées administratives sont concentrées dans l'administration (P et T compris) et les banques. Enfin les cadres moyens ne se trouvent que dans l'administration (leur niveau de rémunération est supérieur au salaire moyen des autres emplois).

La précarité des emplois occupés n'est pas liée pour cette population à un secteur d'activité particulier.

Répartition de quelques emplois par secteur d'activité

(En %)

Secteurs d'activité Emplois	Secteurs d'activité				Total
	Primaire et secondaire	Services, commerce, transport, télécom.	Banques et assurances	Administration Enseignement	
Cadre moyen administratif	—	14	—	86	100
Emploi qualifié administratif . . .	5	30	36	29	100
		(Transport et télécom.)			
Emploi qualifié non-administratif	10	37	26	27	100
Emploi non-qualifié	6	40	13	41	100
		(Commerce)			

d. Le passage par l'université ne semble pas modifier la situation professionnelle ou le premier emploi occupé par les jeunes filles issues du baccalauréat tertiaire (série G) (2)

L'entrée dans la vie active des bachelières de la série G concerne la moitié d'entre elles dès l'année suivant l'obtention du baccalauréat. L'autre moitié poursuit des études dans l'enseignement supérieur en partie dans les universités de droit et sciences économiques.

On peut se demander si les quelques mois ou années que ces jeunes filles issues de terminale G ont passés à l'université leur confèrent un avantage professionnel au début de leur vie active.

(2) Les difficultés d'une comparaison entre les sorties directes de terminales G et les sorties de l'université avec le bac G ont été analysées par ailleurs (voir note sur la capacité en droit : chapitre IV, § II, 2).

Le tableau ci-dessous incite fortement à une réponse négative: les jeunes filles issues du baccalauréat G ont un taux d'emploi plus faible à leur sortie d'université (70%) que leurs homologues sorties directement de la classe terminale (82%) et les structures d'emploi sont voisines: les jeunes filles qui ont traversé l'université occupent quelques emplois dans l'enseignement (à titre précaire) au lieu d'être employées de secrétariat.

(En %)

Jeunes filles titulaires du bac G	Emplois							Total	Effectif
	ENQ*	EQ* adm.	EQ secrét.	EQ compt.	Autre EQ	Autres emplois			
Issues de l'université	28	6	30	13	3	20 (1)	100	1 086	
Issues directement de terminale	24	7	42	12	2	13	100	14 739 (2)	

* ENQ : Employée non qualifiée ; EQ : Employée qualifiée.

(1) Comptable, cadre administratif, enseignante.

(2) En 1979, 27 347 jeunes filles ont obtenu le baccalauréat série G, dont environ 15 000 ont quitté l'appareil éducatif, les autres ont poursuivi des études l'année suivante.

2. Quels que soient les emplois occupés ou leur secteur d'activité, un garçon sur trois se trouve dans une situation précaire.

a. L'activité professionnelle à l'enquête ne concerne qu'un petit nombre de garçons car la plupart d'entre eux sont au service national au moment de l'enquête. Il faut attendre les enquêtes de cheminement pour savoir combien d'entre eux vont reprendre des études ou s'engager dans la vie active, et avec quelle carrière.

Les garçons qui occupent un emploi à l'enquête sont dispersés dans tous les secteurs d'activité.

(En %)

Secteur d'activité primaire et secondaire	Commerce, Services, Transports, Télécommunications	Banques et Assurances	Administration	Total	Effectif
16	26	13	35	100	1 605 NR : 307 non-réponses

Mais un garçon sur trois, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, occupe un emploi précaire (vacataire ou auxiliaire du

public, stage pratique, intérimaire, contrat à durée limitée du privé). Cette situation se retrouve à tous les niveaux d'emplois.

b. L'origine scolaire ou la discipline suivie à l'université influent peu sur la structure des premiers emplois occupés par les garçons

Les emplois masculins se répartissent entre les employés qualifiés ou non, et les cadres divers ou assimilés (commerçant, représentant, enseignant, cadre administratif).

(En %)

ENQ	EQ administratif	Autre EQ	Cadre ou assimilé (1)	Enseignement	Total	Effectif (2)
22	13	11	40	14	100	1 572

(1) Cadre administratif, commerçant, représentant.

(2) Non salariés exclus.

Cette structure d'emploi diffère peu suivant les deux formations de base des garçons que sont les séries A et B du baccalauréat. Il en est de même pour la discipline suivie à l'université.

Chapitre IV

SITUATION PROFESSIONNELLE ET PREMIERS EMPLOIS DES ÉTUDIANTS SORTANT SANS DIPLÔME DE LA CAPACITÉ EN DROIT A L'ISSUE D'UNE FORMATION INITIALE

I. BILAN DU PROCESSUS D'INSERTION

1. 42% des jeunes filles, mais seulement 15% des jeunes gens étaient déjà titulaires d'un baccalauréat avant d'entreprendre des études de capacité en droit.

Au lieu d'entreprendre des études universitaires à partir du DEUG, comme les autorise l'obtention du baccalauréat, on peut penser que ces étudiants ont suivi en cours du soir un complément de formation qu'ils sont susceptibles de valoriser professionnellement.

Compte tenu de l'importance du baccalauréat pour le recrutement des jeunes dans les emplois tertiaires et en particulier le secteur public, il est nécessaire pour l'analyse des situations professionnelles d'en tenir compte au même titre que le sexe, qui différencie les emplois et leur environnement (salaire, statut, etc.) et l'âge, qui différencie les expériences professionnelles (carrière professionnelle plus ou moins longue, garçons libérés ou non du service national).

2. L'insertion des jeunes filles dans la vie active est récente : elle précède de peu ou accompagne la formation de capacité en droit. Pour une fraction, le processus d'insertion n'est pas encore achevé ou stabilisé.

Les bachelières et les non-bachelières utilisent différemment la formation de capacité en droit.

Date de prise d'un premier emploi régulier par les jeunes filles

(En %)

	Dans les mois qui précèdent l'entrée en formation	Pendant l'année universitaire	Après la fin de l'année universitaire	N'a jamais travaillé avant l'enquête	Total	Effectif
Bachelières	14	29	33	24	100	884
Non bachelières	34	26	23	17	100	1 215

Les jeunes bachelières sont plus nombreuses que les non-bachelières à accéder à la capacité en droit avant de se présenter sur le marché du travail. Très peu ont une expérience professionnelle avant l'entrée en

formation (14%) et ce premier emploi précède de quelques mois la rentrée universitaire.

Les abandons d'études en cours d'année universitaire sont plus fréquents pour les bachelières (70%) que pour les non-bachelières (56%), mais les premières abandonnent plus tardivement dans l'année (à la fin du 2^e trimestre universitaire) que les deuxièmes (fin du 1^{er} trimestre et début du 2^e trimestre). Dans la majorité des cas, la prise d'emploi suit l'abandon de l'université. Enfin le comportement vis-à-vis de la prise du 1^{er} emploi après la sortie de formation diffère entre ces deux populations. Les bachelières qui se déclarent au chômage à l'enquête (12%) sont peu nombreuses et n'ont pas encore exercé d'emploi. Par contre une fraction importante se déclare inactive (16%); elles n'ont pas non plus occupé d'emploi antérieurement; presque toutes ont 21 ans (1).

Situation à l'enquête des jeunes filles non-diplômées issues de la capacité en droit après une formation initiale

(En %)

	Emploi	Chômage	Inactivité	Total	Effectif
Bachelières	72	12	16	100	884
Non-bachelières	72	20	8	100	1 215
Ensemble	72	17	11	100	2 099

A l'inverse, les non-bachelières sont nombreuses à être entrées dans la vie active (34% avant le début de l'année universitaire), et à utiliser la capacité en droit comme formation complémentaire. C'est une population pour laquelle l'insertion professionnelle est en cours, et se réalise difficilement: elles sont plus nombreuses à se trouver au chômage à l'enquête (20%), et contrairement aux bachelières, la moitié d'entre elles avaient déjà occupé un emploi antérieurement. Celles qui se déclarent inactives sont moins nombreuses (8%).

(1) Quand on examine la situation professionnelle des jeunes filles quel que soit leur âge à la sortie de l'université (de 17 à 30 ans et plus), aucune jeune fille ne se déclare inactive (sauf à 21 ans); elles ont un emploi ou en cherchent un avant ou après cet âge.

3. Jeunes hommes sortis non-diplômés de la capacité en droit : le départ au service national occulte un processus d'entrée dans la vie active à peine commencé.

C'est une population principalement scolaire, qui n'est pas encore insérée dans la vie active. Elle ne comprend qu'un petit groupe de titulaires du baccalauréat (15%). Contrairement aux jeunes filles, la situation des bacheliers est un peu différente de celle des non-bacheliers.

Situation à l'enquête des jeunes hommes non-diplômés issus de la capacité en droit après une formation initiale

(En %)

Emploi	Chômage (1)	Service national (1)	Total	Effectif
43	14	43	100	1 801

(1) Une fraction de ces populations a occupé un premier emploi au cours de son année universitaire.

Un premier groupe encore en activité au moment de l'enquête (43%) occupe son emploi depuis une date récente. Ce groupe est composé pour moitié de sursitaires, et pour moitié de réformés ou exemptés du service national.

Le deuxième groupe important (43%) effectue son service national au moment de l'enquête ; une minorité (16%) a exercé un premier emploi pendant l'année universitaire avant de partir au service.

Enfin un dernier groupe plus restreint (14%) est à la recherche d'un emploi. Il comprend une moitié de jeunes réformés ou exemptés du service national, et une autre moitié composée de jeunes en attente de leur incorporation ou au contraire libérés de leur service national.

Ainsi les deux-tiers des jeunes hommes sont au service national au moment de l'enquête ou restent sursitaires. Leur expérience professionnelle antérieure est faible et l'insertion dans la vie active est à peine amorcée.

Situation militaire des jeunes hommes au moment de l'enquête

(En %)

Sursitaire	Libéré	Réformé ou exempté	Au service	Engagé	Total	Effectif
27	9	23	39	3	100	1 801

II. PREMIERS EMPLOIS OCCUPÉS PAR LES ÉTUDIANTS SORTANT DE LA CAPACITÉ EN DROIT SANS LE DIPLÔME

Pour la majorité des jeunes, l'insertion dans la vie active est en train de s'effectuer. Tous sont sortis de la capacité en droit sans avoir obtenu le diplôme, rares sont ceux qui ont passé le barrage de la première année : quel rôle peut jouer cette formation inachevée ?

Une partie importante est déjà titulaire du baccalauréat : quel avantage constitue-t-il pour les anciens étudiants de capacité en droit ? Quelles différences apparaissent entre les jeunes issus de l'enseignement secondaire avec ou sans le baccalauréat et ceux issus de la capacité en droit ?

1. L'obtention du baccalauréat antérieurement à la formation de capacité en droit confère aux jeunes filles un avantage professionnel déterminant.

Les jeunes filles qui possédaient déjà un baccalauréat se trouvent dans une situation professionnelle meilleure que les non-bachelières.

(En %)

Origine scolaire \ Emploi	EQ Adm.	EQ Secrét.	EQ Compt.	EQ Autres	ENQ	Ouvriers	Cadre adm.	Autres emplois	Total	Effectif
Bachelières	12	27	8	9	16	0	14	14	100	632
Non-bachelières	9	23	6	8	30	13	3	8	100	875
Ensemble	10	25	6	9	24	8	8	10	100	1 507

Les bachelières sont plus souvent cadres moyens ou employées qualifiées que les non-bachelières. Celles-ci sont souvent employées non qualifiées (30%), ou ouvrières (13%).

Les non-bachelières se concentrent dans le secteur privé (72%), quels que soient les emplois, tandis que les bachelières se répartissent entre le secteur privé (53%) et le secteur public (47%).

2. Les jeunes bachelières sorties de la capacité en droit, ont une meilleure situation professionnelle que les titulaires récents du baccalauréat technicien tertiaire (Btn G).

Les deux populations ne sont pas tout à fait comparables puisque les bachelières venant de la capacité en droit en 1977 ont obtenu le baccalauréat un ou deux ans avant la deuxième population sortie de terminale en 1977. D'autre part, les bachelières qui ont fréquenté la capacité en droit viennent d'abord de la série A, puis des séries G ou D, alors que la deuxième population n'est issue que des séries G.

Ces réserves émises, la situation professionnelle des bachelières issues de la capacité en droit est meilleure que celle des bachelières des séries G.

(En %)

Emploi Origine scolaire	EQ Adm.	EQ Secrét.	EQ Compt.	EQ Autres	ENQ	Ouvrières	Cadre adm. moyen	Autres emplois	Total	Effectif
Jeunes filles bachelières issues de la capacité en droit en 1977	12	27	8	9	16	0	14	14	100	632
Jeunes filles titulaires du baccalauréat technique tertiaire en 1977	8	42	12	2	25	1	5	5	100	14 739

L'origine scolaire des employées qualifiées influe sur leur emploi: les jeunes filles de la terminale G se trouvent concentrées dans des tâches de secrétariat, celles qui viennent de la capacité en droit sont plus nombreuses dans les tâches administratives.

Au-delà de ce constat, il est difficile avant l'exploitation des enquêtes de cheminement de conclure sur les causes réelles des différences observées. Celles-ci peuvent avoir plusieurs origines:

— le décalage dans les dates de sortie et l'enseignement secondaire crée un effet d'ancienneté lié à la formation professionnelle dont on connaît l'influence sur le taux de chômage à l'enquête: l'exploitation des enquêtes de cheminement va permettre de surmonter cette difficulté;

— quels mécanismes sont réellement en jeu? Les différences viennent-elles d'un effet spécifique lié à la formation complémentaire ou bien aux caractéristiques de recrutement des populations de la capacité en droit (origine sociale en particulier, série du baccalauréat...)?

3. La majorité des garçons étant au service national ou à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête, le profil des emplois occupés à l'enquête ne fournit qu'une image très partielle de l'insertion de cette catégorie de jeunes.

Bien que la population en activité soit pour moitié dans l'attente de partir au service national, les emplois occupés diffèrent de façon assez sensible de ceux des jeunes filles bachelières ou non. Les emplois de secrétariat disparaissent complètement pour les garçons au profit des emplois administratifs (employés qualifiés ou cadres moyens administratifs).

(En %)

	EQ adm.	EQ secrét.	EQ compt.	EQ (1) autres	ENQ	Ouvriers	Cadre adm.	Autres emplois (2)	Total	Effectif
Hommes non diplômés de la capacité en droit	15	—	—	19	14	12	15	25	100	774

(1) Dont un tiers dans l'armée ou la police.
 (2) Commerçants, représentants, enseignants, surveillants...

Chapitre V

• QUI UTILISE L'UNIVERSITÉ EN FORMATION POST-INITIALE ?

I. PRÉSENTATION

L'université assume dans le quotidien un rôle de formation post-initiale beaucoup plus large que ce qu'il est convenu d'appeler la formation continue, à savoir l'organisation de stages de formation payant destinés à des personnes en activité professionnelle.

Les reprises de formation après une interruption plus ou moins longue (service national, activité professionnelle diverse ...), les formations complémentaires dans une discipline différente de la discipline de base, les préparations tardives à des concours administratifs ou des examens professionnels, les poursuites longues ou les réinscriptions en thèse drainent une population très nombreuse à tous les niveaux de l'université.

Si la capacité en droit est de ce point de vue un lieu privilégié de formation post-initiale, puisque nous avons considéré que 58% des sortants étaient dans ce cas (1), la formation post-initiale concerne encore près d'un étudiant sur cinq sortant du 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle universitaire, avec ou sans diplôme supérieur au baccalauréat.

L'analyse de la situation professionnelle de cette population ne se pose pas dans les mêmes termes que celle des étudiants qui accèdent à l'emploi à l'issue d'une formation initiale. On est en effet conduit à s'interroger sur l'attente des personnes qui après un temps de vie active (ou inactive) reprennent des études universitaires: rôle culturel, formation complémentaire, essai d'améliorer sa situation professionnelle, désir de promotion, besoin de s'assurer un statut? ...

L'Observatoire EVA n'est pas un dispositif conçu pour analyser précisément cette population, et l'enquête d'insertion dans sa brièveté n'est pas adaptée à cette analyse.

Cette limitation joue particulièrement auprès des étudiants sortant du 2^e ou 3^e cycle universitaire pour lesquels l'ancienneté professionnelle et le cursus universitaire sont particulièrement longs. On pourra cependant répondre aux questions suivantes:

- Par quoi la formation post-initiale a-t-elle été sanctionnée?
- La sortie (ou nouvelle sortie) de l'université s'accompagne-t-elle d'une mobilité professionnelle? Et pour qui?
- Les structures des emplois à l'enquête diffèrent-elles suivant les résultats de la formation post-initiale?

(1) Chapitre I, § 3, et figure 3.

Pour les sortants de la capacité en droit ou du premier cycle universitaire, l'ancienneté professionnelle est longue, mais la durée de séjour dans l'université est courte : on peut dans ce cas se demander qui a utilisé l'université en formation post-initiale.

II. SORTANTS DE 2^e OU 3^e CYCLE APRÈS UNE FORMATION POST-INITIALE

1. 60% des sorties après une formation post-initiale sont sanctionnés par l'obtention d'un diplôme ou d'un concours.

Les poursuites d'inscription longue sans obtenir de diplôme représentent à peine 9% des étudiants en formation initiale; mais 40% de ceux qui sortent de l'université après une formation post-initiale ont obtenu leur diplôme le plus élevé plus de 3 ans avant de suspendre leur inscription à l'université.

Deux sous-populations issues de la formation sont aisément discernables: celle dont la reprise d'études a été sanctionnée par un nouveau diplôme ou par l'obtention d'un concours et celle dont les études n'ont pas abouti. Il faudrait pouvoir distinguer dans ce dernier cas ce qui relève d'un échec de ce qui relève d'une recherche de formation sans volonté réelle d'obtenir un nouveau diplôme. L'enquête ne dispose pas de critère simple pour approcher cette distinction.

2. Les hommes forment le groupe le plus important à sortir avec un diplôme récent. Ils ont amélioré leur niveau de formation.

Les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes en formation post-initiale dans le 2^e ou 3^e cycle mais les niveaux de formation sont proches.

(En %)

Niveau d'inscription des étudiants en formation post-initiale	Plus haut diplôme obtenu depuis 3 ans et moins		Plus haut diplôme obtenu depuis plus de 3 ans		Ensemble
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
2 ^e cycle.....	36	40	19	21	
CAPES - CAPA - instituts	17	17	25	34	
3 ^e cycle.....	47	43	56	45	
Total.....	100	100	100	100	
Effectif.....	1 262	446	787	396	2 891
% horizontal.....	44	15	27	14	100

Ainsi 47% des hommes et 43% des femmes inscrits en 3^e cycle, ont récemment obtenu un DEA, DESS, ou doctorat, ou un concours administratif. 17% des hommes et des femmes étaient en préparation au CAPA qu'ils ont obtenu, les autres sortent avec la maîtrise qu'ils avaient obtenu un ou deux ans plus tôt. Les autres (36% des hommes et 40% des femmes) étaient inscrits en 2^e cycle; ils viennent d'obtenir une maîtrise ou bien, un ou deux ans avant, une licence ou le DEUG.

3. Les titulaires d'un diplôme ancien forment un groupe hétérogène.

25% des hommes et 18% des femmes étaient déjà titulaires d'un concours de recrutement. 20% des hommes et 14% des femmes étaient titulaires d'un diplôme d'écoles (dont ingénieurs) ou d'instituts. On peut penser que ces catégories sont venues à l'université compléter en 2^e ou 3^e cycle une formation qui ne doit pas modifier leur statut professionnel.

Par contre, 25% des hommes et 34% des femmes étaient inscrits en préparation à un concours (CAPES, etc.) ou au CAPA et sont sortis sans l'avoir obtenu: leur projet de modifier leur statut professionnel se termine apparemment par un échec.

4. Les femmes connaissent après la formation post-initiale une mobilité professionnelle beaucoup plus forte que celle des hommes.

L'ancienneté professionnelle de tous les sortants après une formation post-initiale est longue, puisque les trois-quarts ont pris leur premier emploi plus de quatre ans avant la sortie de l'université, quels que soient leur sexe ou l'ancienneté de leur plus haut diplôme.

Mais la situation des hommes et des femmes au moment de quitter l'université est très différente: 40 à 44% des femmes conservent leur emploi antérieur, qu'elles aient ou non obtenu un diplôme récemment, 17% ont changé d'emploi. Le taux de recherche d'un premier emploi ou d'un nouvel emploi est fort, 15 à 18%, ainsi que celui de l'inactivité 11 ou 12%.

Bien que peu nombreuses, les femmes venues (ou revenues) à l'université en formation post-initiale connaissent simultanément une forte mobilité professionnelle et des difficultés à trouver ou retrouver un emploi.

Ancienneté du plus haut diplôme Situation à l'enquête	Plus haut diplôme obtenu depuis 3 ans et moins		Plus haut diplôme obtenu depuis plus de 3 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emploi	93	70	95	74
Chômage	6	18	4	15
Inactivité	1	12	1	11
Total	100	100	100	100
Effectif	1 262	446	787	396

La presque totalité des hommes ont un emploi au moment de l'enquête (93% à 95%), mais ceux qui n'ont pas obtenu de diplôme récemment ont connu une stabilité professionnelle beaucoup plus forte (71%) que ceux qui ont obtenu un nouveau diplôme ou passé un concours récemment (58%).

Le succès récent à une formation post-initiale a donc un impact sur la situation professionnelle des hommes sans qu'on puisse dire pour l'instant comment et sur quelles catégories d'emplois le changement a porté.

5. 20% des hommes et 30% des femmes connaissent après une formation post-initiale des situations d'emplois précaires ou déqualifiées.

a. La structure des emplois des personnes sortant en formation post-initiale ne peut pas être interprétée comme l'image quelques années plus tard du devenir des jeunes issus d'une formation initiale. Toutes les catégories d'étudiants n'ont pas la même possibilité ou les mêmes intérêts d'accès à la formation post-initiale. On remarque pourtant une grande similitude dans la structure des emplois occupés par les différentes populations. Deux interprétations sont possibles, entre lesquelles les enquêtes de cheminement permettront de trancher :

— toutes les catégories de jeunes accèdent après la formation initiale à la formation post-initiale, sans que se modifient les niveaux de classification ;

— ceux qui occupent des emplois de niveau supérieur se présentent moins en formation post-initiale, au profit de catégories intermédiaires ou inférieures qui par ce biais parviennent à modifier leur niveau de classification.

Dans les deux cas, on aboutirait, à plusieurs années d'intervalle, à des structures d'emplois semblables mais avec des mécanismes d'évolution de structures très différents. Cette évolution resterait relativement stable dans le temps pour la 1^{re} interprétation, elle évoluerait suivant un mouvement ascendant et écrêtement par les niveaux supérieurs d'emploi dans la 2^e interprétation.

b. Le tableau suivant fait apparaître à la fois une certaine stabilité dans la répartition des emplois par niveau, et la diversité des populations qui ont pu accéder à la formation post-initiale.

Par exemple, 24% des hommes titulaires d'un diplôme ancien étaient déjà fonctionnaires ou professeurs, et dans le même temps, 14% des hommes ont acquis récemment un diplôme ou obtenu surtout un concours qui leur permet d'accéder à ces mêmes emplois.

Dans tous les cas, il reste une proportion importante d'emplois déqualifiés y compris pour ceux et celles qui ont obtenu un diplôme récemment (24% des hommes et 31% des femmes, dont 19% de maîtresses auxiliaires).

Formation post-initiale
Répartition des emplois par niveau et perspective
de carrière professionnelle selon le sexe et l'ancienneté du diplôme

(En %)

Niveau d'emploi	Perspective de l'emploi	HOMMES			FEMMES		
		Diplôme récent	Diplôme ancien	Ensemble	Diplôme récent	Diplôme ancien	Ensemble
Supérieur	<i>Emploi de début de carrière défini</i>						
	Fonctionnaire des cadres supérieurs inspecteur des impôts, P et T, etc., attaché d'administration	8	14	11	—	8	4
	Auditeur de justice, magistrat	2	1	2	—	—	—
	Professeur agrégé et certifié	1	4	2	9	4	7
	Assistant de l'enseignement supérieur .	6	6	6	7	13	10
	Officier, cadre supérieur, médecin	2	6	3	—	—	—
	Total	19	31	24	16	25	21
	<i>Emplois qui devront se stabiliser après des stages de longue durée, et des examens professionnels supplémentaires</i>						
	Conseiller juridique et fiscal (stagiaire), expert comptable (stagiaire)	2	8	4	2	5	4
	Avocat (stagiaire)	7	2	5	15	15	15
Total	9	10	9	17	20	19	

Niveau d'emploi	Perspective de l'emploi	HOMMES			FEMMES		
		Diplôme récent	Diplôme ancien	Ensemble	Diplôme récent	Diplôme ancien	Ensemble
Supérieur	<i>Emploi de début dont la carrière devra être précisée</i>						
	Cadre supérieur financier ou commercial, attaché commercial.....	8	7	8	5	1	3
	Attaché de direction, chargé d'études, responsable de service administratif ...	9	8	9	2	9	6
	Cadre supérieur littéraire	4	2	3	4	2	3
	Ingénieur (organisation, informatique etc.)	3	12	7	3	3	3
	Total	24	29	27	14	15	15
Moyen	<i>Emploi de début de carrière défini</i>						
	Fonctionnaire des cadres moyens : contrôle, greffier, etc.	8	2	6	6	3	4
	Clerc de notaire	4	—	2	2	5	4
	Total	12	2	8	8	8	8
Moyen	<i>Emploi de début dont la carrière devra être précisée</i>						
	Agent d'assurance	—	—	—	—	—	—
	Autre cadre administratif moyen	6	3	5	8	—	4
	Cadre moyen des banques	3	3	3	2	—	1
	Comptable	1	2	1	2	—	1
	Technicien	1	3	1	—	—	—
	Total	11	11	10	12	—	6
Inférieur ou emploi précaire	Maître auxiliaire (y compris quelques éducateurs)	4	1	3	19	8	14
	Autres cadres moyens : représentant, commerçant	4	3	4	2	3	2
	Employé qualifié administratif	4	4	4	—	—	—
	Autres employés qualifiés	9	3	6	7	15	11
	Employé non qualifié (ENQ)	3	4	3	3	4	3
	Total	24	15	20	31	30	30
	Divers autres emplois et non-réponses.	1	2	2	2	2	1
	Total	100	100	100	100	100	100
	Effectif	1 172	745	1 917	315	294	609

III. L'UTILISATION DE L'UNIVERSITÉ EN FORMATION POST-INITIALE PAR DES HOMMES ET DES FEMMES SORTIS SANS DIPLÔME DU 1^{er} CYCLE UNIVERSITAIRE

Nous avons considéré dès le départ qu'au-delà de 24 ans, les personnes qui fréquentent l'université en premier cycle ne pouvaient pas être en formation initiale ou « scolaire », compte tenu de l'âge moyen au baccalauréat et des règlements universitaires en matière de renouvellement des inscriptions.

Nous allons voir ci-dessous que cette population très minoritaire possède une réelle homogénéité des situations professionnelles, en particulier pour les hommes, qui la distingue radicalement de la population plus jeune (23 ans et moins) (1).

1. La majorité des hommes en formation post-initiale ont un emploi depuis plus de deux ans au moment de l'enquête. Les emplois occupés sont en moyenne d'un niveau plus élevé que ceux des étudiants sortis après une formation initiale.

Contrairement aux étudiants issus d'une formation initiale près des trois-quarts des hommes de 24 ans et plus occupent un emploi depuis plus de deux ans. Une minorité a commencé à travailler à la sortie de l'université (7%) ou n'a jamais travaillé (9%).

Hommes (En %)

Premier emploi occupé Situation à l'enquête	Avant la dernière année universitaire	Pendant la dernière année universitaire	Après la dernière année universitaire	N'ont jamais travaillé	Total	Effectif
Emploi	62	13	6	—	81	
Chômage	6	—	1	9	16	
Inactivité	3	—	—	—	3	
Total	71	13	7	9	100	999

(1) Les effectifs étant très faibles, l'analyse présentée reste succincte.

La majorité de ceux qui avaient un emploi, l'ont conservé après la sortie de l'université. Cependant les quelques changements de situation liés à une recherche de premier emploi d'une petite partie de cette population fait que le niveau de chômage reste élevé.

Situation à l'enquête (Hommes)

(En %)

Emploi	Chômage	Inactivité	Total	Effectif
81	16	3	100	999

La répartition des personnes selon la discipline suivie à l'université est pratiquement identique à celle des étudiants plus jeunes : droit (63%), sciences économiques (34%), AES (3%).

Les emplois occupés par cette population diffèrent par contre très fortement de ceux des plus jeunes qui sont en cours d'insertion professionnelle. Vu la faiblesse du nombre de changements d'emploi à la sortie de l'université, ces emplois sont occupés depuis plusieurs années ; ils ne reflètent donc pas les débouchés de la formation universitaire, mais plutôt délimitent **la population qui vient utiliser l'université en formation continue ou complémentaire.**

Niveau d'emploi (Hommes)

(En %)

ENQ	Employé (1)	Cadre moyen	Cadre supérieur	Total	Effectif
3	30	39	28	100	721

(1) Y compris quelques ouvriers.

Les cadres moyens ou supérieurs regroupent principalement des enseignants, animateurs, comptables du secteur privé, ou des cadres administratifs du secteur public (fonctionnaires). Ils sont un peu plus nombreux à venir du secteur public (55%) que du secteur privé (45%).

2. Les femmes sorties sans diplôme autre que le baccalauréat après une formation post-initiale en 1^{er} cycle universitaire sont peu nombreuses. Leur situation professionnelle est précaire.

Le petit nombre de femmes de 24 ans et plus venues suivre une formation à l'université, a une expérience professionnelle ancienne: les deux tiers d'entre elles ont occupé un premier emploi depuis plus de deux ans. Mais contrairement aux hommes, elles sont nombreuses à ne pas avoir conservé cet emploi au moment de l'enquête: la moitié seulement se trouve alors en activité.

Femmes (En %)

Premier emploi occupé \ Situation à l'enquête	Avant la dernière année universitaire	Pendant la dernière année universitaire	Après la dernière année universitaire	N'ont jamais travaillé	Total	Effectif
Emploi	37	8	5	—	50	
Chômage	16	—	—	18	34	
Inactivité	10	—	—	6	16	
Total	63	8	5	24	100	610

IV. UTILISATION DE LA CAPACITÉ EN DROIT EN FORMATION POST-INITIALE

1. La forte majorité des hommes continue d'exercer une activité professionnelle pratiquée avant leur entrée en formation.

Presque tous les garçons de plus de 22 ans à la sortie de l'université sont venus suivre la capacité en droit en formation continue. Une minorité d'entre eux est titulaire du baccalauréat (16%). La situation des bacheliers diffère peu de celle des non-bacheliers. Presque tous ont, au moment de l'enquête, un emploi qu'ils occupaient déjà pendant l'année universitaire précédente: la formation qu'ils ont suivie n'a pas eu beaucoup d'influence sur un changement d'employeur puisque 10% seulement des étudiants qui avaient un emploi avant de quitter l'université en ont changé après. Mais nous ne pouvons pas apprécier dans quelle mesure la formation a eu une incidence sur le contenu de l'emploi ou son environnement (salaire, statut).

Situation des hommes à l'enquête

(En %)

	Emploi	Chômage	Service militaire ou inactivité	Total	Ensemble
Bacheliers	88	6	6	100	534
Non-bacheliers ...	85	9	6	100	2 776
Ensemble	86	8	6	100	3 310

Les quelques départs au service militaire concernent les plus jeunes du groupe (2). Pratiquement aucun n'a encore d'expérience professionnelle antérieurement à son départ au service militaire.

Les recherches d'emploi concernent aussi des jeunes qui sont au contraire libérés du service national, mais eux non plus n'ont pas d'expérience professionnelle antérieure.

(2) 22 ou 23 ans à la sortie de l'université.

2. Les femmes ont pour la plupart une expérience professionnelle longue antérieure à leur entrée en capacité en droit, mais leur taux d'activité est plus faible que celui des hommes.

Les deux-tiers des femmes de ce groupe ont une expérience professionnelle de plusieurs années antérieures à leur entrée en formation. Comme les hommes, elles occupent en majorité au moment de l'enquête le même emploi que celui de l'année universitaire précédente.

La proportion de bachelières est un peu plus importante (23%). Le changement d'employeurs à la sortie de la capacité en droit est le fait des non-bachelières (3). Doit-on y voir un effet de la formation reçue ou une amélioration potentielle de leur emploi ?

Situation des femmes à l'enquête

(En %)

	Emploi	Chômage	Inactivité	Total	Effectif
Bachelière	68	9	23	100	470
Non-bachelière	75	15	10	100	1 567
Ensemble	73	13	14	100	2 037

Les femmes à la recherche d'un emploi sont les plus jeunes du groupe (22 ou 23 ans et principalement des non-bachelières); comme les hommes, elles n'ont pas encore d'expérience professionnelle et il s'agit d'un chômage d'insertion.

L'inactivité caractérise, à l'inverse, un petit groupe de femmes plus âgées dont la plupart a une expérience professionnelle antérieure à l'entrée en formation. Mais on ignore à quelle époque elles se sont arrêtées de travailler et les raisons de cet arrêt.

(3) 21 % des non-bachelières, ayant un emploi avant de quitter l'université, ont changé d'employeur à leur sortie.

3. Les deux tiers des hommes et des femmes qui utilisent la capacité en droit en formation post-initiale viennent du secteur public.

La forte majorité des sortants de la capacité en droit après une formation post-initiale occupait un emploi pris antérieurement à l'entrée à l'université. Leur insertion dans la vie active est largement stabilisée puisque très peu d'entre eux ont changé d'employeur au terme de leur formation.

Pour cette population en formation continue, on ne peut pas parler de débouché professionnel, mais se demander à l'inverse quel profil professionnel ont les personnes qui reviennent suivre une telle formation à l'université.

67% des femmes et 61% des hommes occupent un emploi dans le secteur public, la proportion est l'inverse de celle des jeunes qui accèdent au marché du travail en sortant de la capacité en droit après une formation initiale.

(En %)

Formation et sexe Secteur	Formation initiale			Formation post-initiale		
	Hommes	Femmes	H + F	Hommes	Femmes	H + F
- Privé	55	64	58	39	33	37
- Public	45	36	42	61	67	63
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	774	1 507	2 281	2 823	1 488	4 311

Parmi les hommes venus en formation post-initiale, les employés qualifiés administratifs et les employés des services de police ou de l'armée sont nombreux, d'où la prépondérance du secteur public alors que les cadres administratifs viennent plutôt du secteur privé.

Pour les femmes, la situation est un peu différente: les employées administratives viennent du secteur public, mais la presque totalité des employées qualifiées de secrétariat qui dominent dans ce groupe, et celles de la comptabilité ou autres employées, viennent du secteur privé.

ANNEXES

Annexe I

Spécialités de formation et de diplôme

Droit

20. Formation générale en droit (ex. : DEUG)
21. Droit public
22. Droit administratif, sciences administratives, services publics, institutions administratives.
23. Droit social, droit du travail, sécurité sociale.
24. Droit international public, droit européen, institutions internationales, droit comparé, administrations internationales.
25. Droit fiscal
26. Droit privé
27. Droit commercial, droit de l'entreprise
28. Droit des affaires
29. Droit civil, droit judiciaire
30. Droit pénal, criminologie
31. Droit international privé
32. Histoire du droit, des institutions, sociologie et philosophie du droit
33. Droit notarial
34. Droits spéciaux (assurances, urbanisme, bancaire, propriété industrielle, aérien, environnement, rural, défense nationale...)

Sciences politiques

40. Formation générale en sciences politiques
41. Institut d'études politiques option service publique
42. Institut d'études politiques option relations internationales
43. Institut d'études politiques option politique et sociale
44. Institut d'études politiques option économique et financière

Sciences économiques

50. Formation générale en sciences économiques (ex : DEUG)

51. Economie publique et politique économique
52. Econométrie, mathématiques et statistiques
53. Economie du travail, ressources humaines, économie de l'éducation
54. Relations internationales, économie internationale, économie européenne
55. Développement, économie africaine
56. Finances publiques
57. Economie monétaire, économie bancaire, change
58. Planification et aménagement du territoire, économie régionale
59. Economie industrielle
60. Economie agricole, rurale, développement agricole
61. Démographie, santé, nutrition

Gestion — Comptabilité

70. Formation générale sciences de gestion
71. Economie d'entreprise
72. Economie appliquée
73. Gestion commerciale, politique commerciale, marketing
74. Comptabilité privée, gestion financière, contrôle budgétaire
75. Planification dans l'entreprise, recherche — développement
76. Gestion du personnel et relations sociales
77. Informatique appliquée à la gestion
78. Institut d'administration des entreprises (IAE)

Administration économique et sociale (A.E.S.)

80. Administration économique et sociale

Annexe 2

Intitulés des emplois fournis par les étudiants

Emploi et code des métiers correspondant (1)	Intitulés des emplois	Voir les cahiers du Répertoire français des emplois (3)
Cadre supérieur financier 7902	Contrôleur de gestion (entreprise industrielle) Assistant directeur financier	n° 4
Cadre supérieur commercial 7903	Droit (diplôme commercial + droit) Délégué commercial (entreprise industrielle) Attaché commercial (entreprise industrielle) Conseiller commercial (société immobilière) Adjoint au directeur commercial (entreprise industrielle) Sciences économiques et surtout gestion Attaché commercial (immobilier, commerce, entreprise industrielle) Adjoint directeur commercial	n° 5
Attaché de direction chargé d'études économiques 7 915	Droit Attaché de direction (banque et établissement financier) Attaché de direction (commerce) Responsable d'un service juridique Responsable d'un service d'assurances Sciences économiques et gestion Attaché de direction banque, assurances (2) Attaché de direction (chargé de contrôle de gestion) Chargé d'études économiques (secteur industriel, administration)	nos 1, 2, 4, 5
Cadres moyens des banques et assurances 8001	Démarcheur financier, prospecteur banque Analyste financier Chef d'agence Conseiller financier Rédacteur Attaché commercial banque	n° 2
Agent d'assurance 8003	Rédacteur Conseiller financier Agent commercial d'assurances Inspecteur (élèves) Agent général d'assurances Employé	n° 1

(1) Code des métiers, Index analytique 1975, Institut national de la statistique et des études économiques.

(2) Attaché de direction ne correspond pas à un emploi mais plutôt à une gamme d'emplois fonctionnels de niveau supérieur pouvant se trouver dans des services et secteurs différents.

(3) Cahier n° 1, « Les emplois-types des assurances », 1975 - Cahier n° 2, « Les emplois-types des banques », juin 1975 - Cahier n° 4, « Les emplois-types de l'administration et de la gestion des entreprises », février 1977 - Cahier n° 5, « Les emplois-types du commerce et de la distribution », avril 1977 - Les cahiers du Répertoire français des emplois sont édités à la Documentation Française.

La fabrication de cet ouvrage
a été réalisée
par l'Imprimerie Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue



Achévé d'imprimer en mars 1982
N° d'impression 5347
Dépôt légal mars 1982

IMPRIMÉ EN FRANCE

Les informations recueillies par l'Observatoire sont publiées dans deux collections complémentaires éditées par la Documentation Française :

- **Les Tableaux de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont présentées les principales données chiffrées ;
- **Les Cahiers de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont analysés les résultats essentiels.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél : 575-62-63 - poste 218)
Réalisation technique des Publications : Mme Le Neveu (Francine)

L'ENTREE
DANS LA VIE ACTIVE
DES ETUDIANTS EN DROIT
ET SCIENCES
ECONOMIQUES
A LA SORTIE
DES UNIVERSITES



**centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL - 75732 PARIS CEDEX 15

TEL.: 575.62.63